



Rapport **2025** d'activité

DOCUMENT DE SYNTHÈSE



CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DU GARD

Structures associées

Agence technique départementale

Marc Larroque
Président



Établissement de coopération culturelle du Pont du Gard

Patrick Malavieille
Président



Syndicat mixte des Gorges du Gardon

Dominique Andrieu-Bonnet
Présidente



Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)

Vincent Bouget
Président



Centre sportif du Gard à Méjannes-le-Clap

Ghislain Chassary
Président



Syndicat mixte de la Camargue gardoise

Robert Crauste
Président



Gard Tourisme, Association départementale des Gîtes de France tourisme vert

Pascale Fortunat-Deschamps
Présidente



Agence départementale de l'Habitat et du logement (ADHL)

Agence départementale d'information pour le logement (ADIL)

Christian Bastid
Président



Territoire 30 (GIE- SEGARD-SPL30)

Patrick Scorsone
Président



Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Alexandre Pissas
Président



Centre départemental d'accueil des familles

**Foyer de l'enfance
Maryse Giannaccini**
Présidente



Habitat du Gard, Laurence Barduca Fauquet

Présidente



Société anonyme d'économie mixte immobilière du Gard (SEMIGA)

Sylvie Nicolle
Présidente



- P 02 Les structures associées du Conseil départemental
- P 03 Sommaire
- P 04 Les 46 Conseillers départementaux du Gard
- P 06 Le mot de la Présidente

Objectif 1

Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin

- P 9 Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'autonomie des personnes handicapées
- P 12 Favoriser la réussite de tous les jeunes
- P 16 Faire du logement une priorité
- P 18 Soutenir les parents de la naissance à l'adolescence
- P 20 Soutenir l'activité et l'emploi
- P 20 Mener une politique d'insertion au service de l'emploi
- P 23 Le Schéma de l'Économie sociale et solidaire
- P 24 Garantir l'égalité femme - homme
- P 25 Aider les plus vulnérables

Objectif 2

Protéger notre santé et notre qualité de vie

- P 27 Réussir la transition écologique
- P 30 Gestion et prévention des risques
- P 32 Une agriculture durable pour une alimentation de qualité
- P 34 La culture pour tous
- P 37 Construire une destination touristique d'exception
- P 38 Aménager les territoires aux côtés des communes
- P 40 Développer la lecture publique sur l'ensemble du Gard
- P 41 S'engager pour la santé et les soins partout et pour tous
- P 42 Faire du sport la clé de l'épanouissement de chacun

Objectif 3

Relier les personnes et les territoires

- P 45 Soutenir une vie associative de proximité
- P 46 Mieux circuler et se déplacer
- P 48 Connecter chacun au Très haut débit
- P 49 Garantir et simplifier les services de proximité
- P 50 Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence

Ressources internes

- P 53 Préserver durablement les finances du Conseil départemental
- P 54 Accompagner la collectivité dans ses démarches institutionnelles et juridiques
- P 56 Moderniser et protéger le système d'information et les usages numériques
- P 57 Protéger les données personnelles
- P 58 La collectivité prend soin de ses agents
- P 61 Entretien et valoriser notre patrimoine bâti et notre parc de matériel
- P 62 Des agents au service de tous

L'Assemblée départementale

La Présidente et les Vice-présidents



Françoise LAURENT-PERRIGOT
Quissac
Présidente



Carole BERGERI
Pont-Saint-Espirit
Questeur
Délégue à l'Europe et à la Politique contractuelle territoriale



Christophe SERRE
Pont-Saint-Espirit
1^{er} Vice-président
Délégue à l'Autonomie des personnes âgées et handicapées



Bérengère NOGUIER
Uzès
Vice-présidente

Délégue à la Transition écologique et à la biodiversité



Patrick MALAVIELLE
La Grand Combe
Vice-président

Délégue à la Culture, au patrimoine, à l'éducation artistique



Nathalie NURY
Roquevaire
Vice-présidente

Délégue à l'Éducation et aux collèges



Christian BASTID
Nîmes 2
Vice-président

Délégue à l'Habitat, au logement et au Renouvellement urbain



Maryse GIANNACCINI
Calvisson
Vice-présidente

Délégue à la Protection de l'enfance, à la Petite enfance et au soutien à la parentalité



Martin DELORD
Le Vigan
Vice-président

Délégue aux Infrastructures routières



Hélène MEUNIER
Le Vigan
Vice-présidente

Délégue à la Lecture publique et à l'Économie sociale et solidaire



Olivier GAILLARD
Quissac
Vice-président

Délégue à l'Aménagement du territoire



Cathy CHAULET
Rousson
Vice-présidente

Délégue à l'Agriculture et à la Qualité alimentaire



Rémi NICOLAS
Marguerites
Vice-président

Délégue à l'Insertion et à l'accès à l'emploi



Amal COUVREUR
Nîmes 2
Vice-présidente

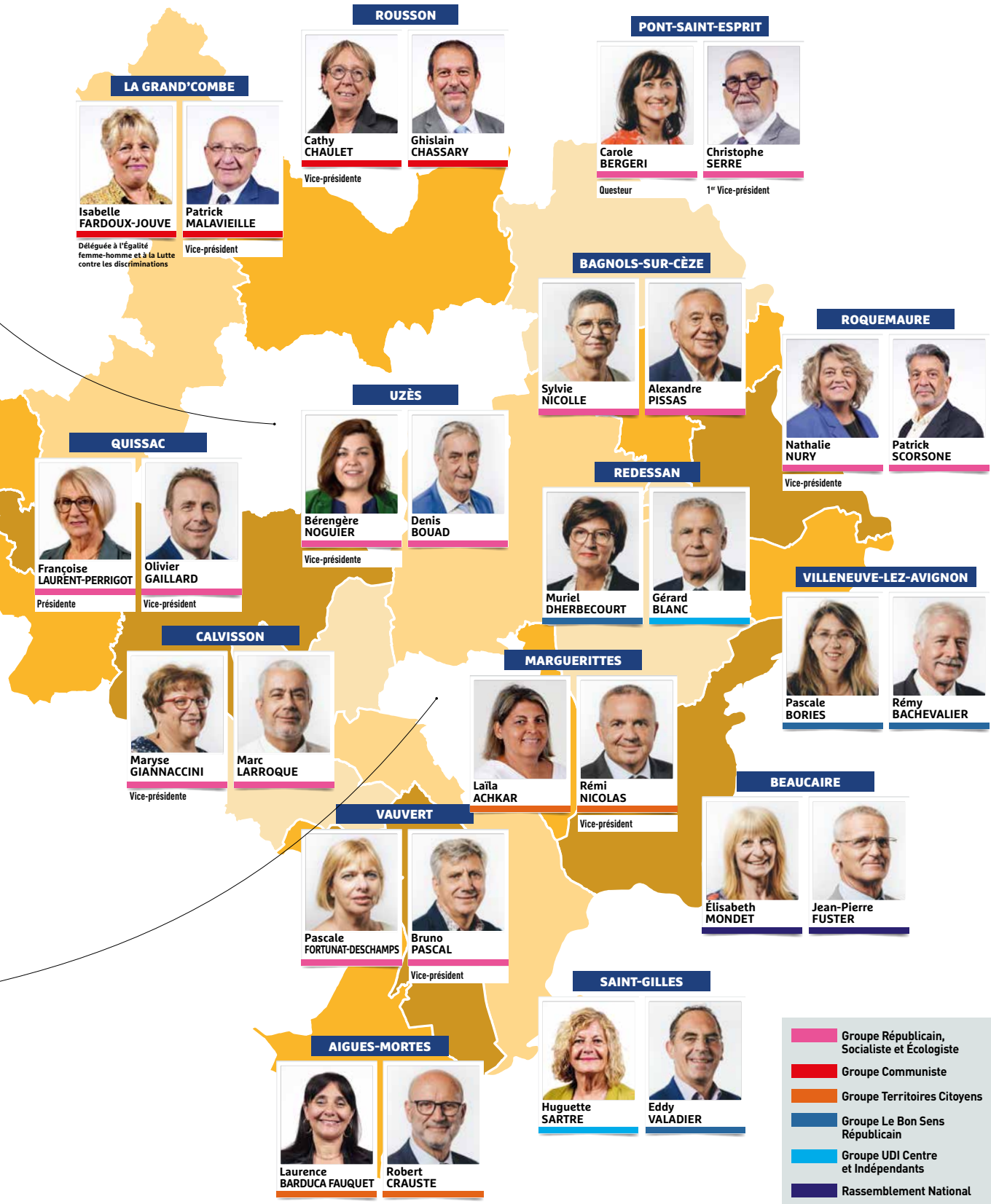
Délégue à la Politique de la ville



Bruno PASCAL
Neuvet
Vice-président

Délégue à l'Attractivité des territoires





- Groupe Républicain, Socialiste et Écologiste
- Groupe Communiste
- Groupe Territoires Citoyens
- Groupe Le Bon Sens Républicain
- Groupe UDI Centre et Indépendants
- Rassemblement National

Le mot de la Présidente

La présentation du Rapport spécial de la Présidente est l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée et de constater la réalisation effective de nos projets.

L'année 2025 s'inscrit dans une période de profondes tensions, où les fractures sociales, territoriales et démocratiques se creusent. Jamais sans doute le rôle des solidarités publiques n'a été aussi essentiel. Dans ce contexte, le Conseil départemental du Gard assume pleinement sa responsabilité. Plus que jamais, nous faisons le choix de l'action, de la justice sociale et de la proximité.

Notre majorité agit avec une conviction simple : personne ne doit être laissé de côté. C'est le sens de notre engagement quotidien. Face à la montée des vulnérabilités, nous avons poursuivi en 2025 le déploiement du Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027, en renforçant notre soutien à celles et ceux qui en ont le plus besoin : les enfants confiés à notre protection, les familles fragilisées, les allocataires du Revenu de solidarité active, les personnes âgées et handicapées, les jeunes en difficulté.

Être à la hauteur de notre mission, c'est protéger, accompagner, réparer parfois, mais aussi donner à chacun les moyens d'avancer. C'est pourquoi nous poursuivons notre combat pour un accès digne au logement, à travers l'action de l'Agence départementale de l'habitat et du logement, et par des mesures concrètes contre la précarité énergétique et l'exclusion résidentielle.

Nous faisons également le choix d'un Département qui prépare l'avenir sans renoncer à ses valeurs. Cela signifie investir dans la transition écologique, dans une gestion plus responsable de l'eau, dans le soutien à une



Françoise Laurent-Perrigot
Présidente du Conseil départemental du Gard

agriculture durable, dans la prévention des risques naturels, mais aussi dans l'accès aux soins. Le Plan santé départemental 2024-2027 traduit cette ambition : garantir à chaque Gardoise et à chaque Gardois, où qu'il vive, un accès effectif à la santé.

À l'heure où certains contestent l'utilité des Départements, nous affirmons au contraire leur nécessité. Le Conseil départemental est l'échelon humain de la République, celui qui agit concrètement dans la vie des gens. Dans le Gard, nous n'abandonnons aucune compétence, parce que derrière

chaque politique publique, il y a des visages, des parcours, des besoins réels. Notre ligne est claire : tenir bon sur nos missions, défendre nos services publics, préserver l'équilibre de nos territoires et continuer à investir pour l'avenir.

Cette volonté politique se traduit aussi par un soutien constant à nos communes, à nos associations, à la culture, au sport, à la jeunesse, aux mobilités et aux infrastructures du quotidien. Parce qu'un territoire solidaire est aussi un territoire vivant, attractif, où chacun peut trouver sa place.

Le Conseil départemental doit respecter la dignité de chacun et l'égalité entre les territoires. Il doit protéger les plus fragiles et favoriser l'émancipation de tous grâce à l'action publique. Il est donc nécessaire d'avoir un service public fort, utile, accessible et humain.

Je veux enfin saluer l'engagement remarquable des élus et des agents départementaux. Par leur travail, leur présence sur le terrain, leur sens du collectif, ils font vivre chaque jour cette ambition de gauche : une République proche, protectrice et fidèle à sa promesse d'égalité.

Trois objectifs prioritaires

- Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin
- Protéger notre santé et notre qualité de vie
- Relier les personnes et les territoires

Ces trois objectifs sont déclinés en 22 engagements qui sont exposés dans ce rapport.

Des schémas renouvelés ou créés

La collectivité a adopté trois nouvelles feuilles de route pluriannuelles en 2025 :

- Schéma de la culture
- Schéma de la lecture publique
- Schéma de l'achat public socialement et écologiquement responsable

Depuis le début du mandat, signalons l'adoption des schémas suivants :

- Schéma des solidarités sociales
- Schéma du tourisme, des loisirs et de l'attractivité
- Schéma des dessertes forestières
- Schéma des mobilités
- Schéma des sports
- Schéma des enseignements artistiques
- Schéma de l'économie sociale et solidaire

Ces schémas départementaux donnent un cadre aux objectifs fixés par l'Assemblée délibérante. Ils permettent d'apprécier les besoins de la population et de déterminer les actions à mettre en œuvre pour répondre à chaque situation. Ces documents ont pour socle commun l'information, l'accès aux droits, l'accompagnement et le renforcement des partenariats.

Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin

En 2025, Le Conseil départemental a connu une hausse des dépenses pour la protection des personnes, des plus modestes et des plus vulnérables notamment à cause des dépenses obligatoires comme la revalorisation de prestations sociales ou l'inflation des frais d'accueil et d'hébergement dans le secteur de l'enfance et de l'autonomie. Ces dépenses sont également liées à l'ambition du Schéma départemental des solidarités sociales 2022 - 2027 et à la mise en place de certaines nouvelles mesures comme le plan santé, les appels à commun(s), la loi plein emploi...

Plus que jamais l'action du Conseil départemental est déterminante pour la solidarité au quotidien.

Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'autonomie des personnes handicapées



Christophe Serre,
1^{er} Vice-président délégué
à l'Autonomie des personnes
âgées et handicapées

Le Schéma des solidarités sociales 2022-2027 du Gard vise à soutenir les personnes âgées dans une approche inclusive. Il prévoit des réponses adaptées pour les personnes en situation de handicap selon leur âge, à travers ses orientations « Bien grandir », « Bien vivre – être autonome par l'activité » et « Bien vieillir ».

PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Le Conseil départemental développe et renforce les actions de prévention de la perte d'autonomie des seniors sur tout le territoire au travers de la conférence territoriale de l'autonomie du Gard. En 2025, 9 rencontres interactives sur les territoires ont été organisées

pour agir au plus proche des publics et des professionnels.

Dans le cadre des appels à projets 2025, la CFPPA a soutenu 239 actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et de soutien aux aidants soit 146 porteurs.

GARD ET AUTONOMIE

L'adaptation du logement et des aides techniques visent à permettre aux personnes âgées ou en situation de handicap de continuer à réaliser les actes essentiels de la vie quotidienne. En 2025, le Conseil départemental a participé à la gouvernance de la Société coopérative d'intérêt collectif « Gard et autonomie ». Cette SCIC a pour fonction de promouvoir l'accès à la bonne aide technique, au bon moment pour la bonne personne, par le réemploi de matériels inutilisés et reconditionnés (selon une démarche d'économie circulaire) et en favorisant l'insertion professionnelle. Plus de 580 personnes ont bénéficié des services de Gard et Autonomie.

L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE

En 2025, l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) est versée à 18 985 Gardoises et Gardois de plus de 60 ans, dont 12 285 à domicile.

Dans le cadre du programme annuel de l'Inspection générale des affaires sociales pour la période 2023-2027, une mission a été chargée de contrôler la

gestion de l'allocation personnalisée d'autonomie dans quatre départements: le Finistère, le Gard, la Haute-Vienne et les Yvelines. Avec une population de près de 750 000 habitants, le Gard présente deux caractéristiques socio-démographiques importantes : un vieillissement de sa population plus marqué qu'en moyenne nationale et un contexte de fragilité sociale, le département ayant le sixième taux de pauvreté le plus élevé de France. Sur le plan de la gestion de la prestation, le Conseil départemental se distingue par un important investissement en ressources humaines, permettant une relation usagers de qualité marquée par une grande disponibilité des professionnels et une culture professionnelle partagée entre les équipes administratives et médico-sociales. Le Conseil départemental se démarque également par une volonté d'inscrire l'APA dans une politique globale de maintien à domicile, se traduisant dans des plans d'aide plus diversifiés qu'en moyenne nationale, avec une place relativement importante aux solutions d'accueil de jour et d'hébergement temporaire.

LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

En 2025, le Conseil départemental a renforcé son soutien aux actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées :

- Actions de sensibilisation, information et communication en lien avec le Conseil départemental citoyen

- autonomie,
- Actions de la Mobilisation nationale de lutte contre l'isolement (Monalisa). Elle a fêté ses 10 ans en 2025 et comprend dans le Gard 27 équipes citoyennes et 240 bénévoles.
 - Financement d'actions portées par les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

LE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS

En 2025, le Conseil départemental a poursuivi le développement de son intervention pour informer et soutenir les aidants de personnes âgées et / ou handicapées :

- Mise en place de 8 espaces ressources aidants sur le territoire. Ces lieux d'accueil, d'écoute, d'information, d'accompagnement pour accéder aux droits, au répit, aux loisirs pour les aidants sont situés à Alès, Bagnols-sur-Cèze, Calvisson, Le Vigan, Nîmes, Rochefort-du-Gard, Uzès et Vauvert.
- Soutien des associations qui agissent directement auprès des aidants ;
- Subvention aux structures contribuant au répit des parents d'enfants en situation de handicap ;
- Financement partiel du dispositif de relayage à domicile pour les aidants.

- Deux associations gardoises assure le relayage des familles ;
- Développement des solutions de répit pour les aidants ;
 - Poursuite des permanences pour les aidants au sein de la Maison départementale des personnes handicapées : 1 lundi sur 2, un binôme aidant / professionnel accueille des aidants de personnes âgées, en situation de handicap ou de maladie chronique ;
 - Organisation des « Journées gardoises des aidants » à Alès, Bagnols-sur-Cèze, Le Grau-du-Roi, Le Vigan, Nîmes, Rochefort-du-Gard, Uzès. Un programme d'animation, d'informations et de sensibilisation est proposé notamment par les services territoriaux de l'autonomie et ceux de la maison départementale des personnes handicapées.

LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES AIDES À DOMICILE

Le Conseil départemental a poursuivi son action pour améliorer la qualité du service rendu par les Services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD). En 2025, le Conseil départemental a poursuivi les actions engagées auprès

- des SAAD, et qui ont fait l'objet d'un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, selon les 3 axes retenus en 2024 :
- Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités ;
 - Contribuer à la couverture des besoins sur l'ensemble du département ;
 - Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants.

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

La Direction de l'autonomie des personnes s'engage dans le suivi et l'amélioration de la qualité des établissements des personnes accueillies. Sur la base de rapports d'évaluation, les agents départementaux suivent et accompagnent la qualité de prise en charge dans les établissements accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, ainsi qu'auprès des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Ils renforcent la procédure et le suivi des signalements d'événements indésirables dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux contribuant à la protection des personnes vulnérables accompagnées.

L'habitat inclusif et la prestation « aide à la vie partagée »

Engagé pour accompagner les personnes âgées ou en situation de handicap dans leur choix de vie et d'habitat, le Conseil départemental a poursuivi la mise en œuvre de la prestation individuelle, « l'aide à la vie partagée » (AVP), créée en 2022. Elle permet l'accès et la vie dans un habitat alternatif (entre domicile et établissement), facteur d'inclusion sociale, aux Gardoises ou Gardois éligibles à ce mode d'habitations regroupées et comprenant une animation sociale, en raison de leur âge ou leur situation de handicap.



La 1^{ère} pierre de la maison de Montpezat a été posée en octobre 2025

Il y a aujourd'hui 37 habitats inclusifs labellisés (contre 31 en 2024) qui offrent un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale.

REGARDS SUR LA PAIR-AIDANCE

En mars 2025, un premier colloque sur la pair-aidance a réuni une centaine de participants à l'université de Nîmes. Organisé avec un comité de pair-aidants, il a permis de mieux faire connaître cette pratique qui repose sur le partage d'expériences, la compréhension mutuelle et la recherche de solutions entre pairs, face à des difficultés que l'on peut rencontrer (maladie, handicap, logement...)

Une meilleure prise en charge des personnes handicapées

La Caisse nationale solidarité autonomie (CNSA), nouvellement gestionnaire de la 5^e branche de la sécurité sociale impulse de nouveaux modes de gouvernance pour de nouvelles organisations tel que le Service public départemental de l'autonomie.

Le Conseil départemental a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de la CNSA. L'obtention d'un budget d'intervention 2023-2026 de 765 000 € contribue à soutenir :

- L'appui à la transformation en service autonomie à domicile des services d'aide et d'accompagnement à domicile et des services de soins infirmiers à domicile
- L'attractivité et la fidélisation des professionnels des métiers de l'autonomie



En décembre 2025, la MDPH a fêté ses 20 ans.

- Le soutien aux aidants des personnes en situation de handicap.

LA CONSOLIDATION DE LA RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS

Le Conseil départemental s'est mobilisé en 2024 pour impulser une nouvelle dynamique du dispositif Réponse accompagnée pour tous (RAPT). L'objectif de la RAPT est d'apporter des solutions concrètes aux situations individuelles complexes des enfants et des adultes en situation de handicap.

Confiée à la MDPH, elle se veut collective et s'articule autour d'un travail partenarial avec le Conseil départemental, l'Agence régionale de santé, l'Éducation nationale, la Caisse primaire d'assurance maladie, la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole.

Son déploiement prévoit la création d'une instance d'évaluation et un plan d'accompagnement global.

Le téléservice se développe

En 2025, le téléservice de la MDPH (service gratuit, sécurisé et accessible 7 jours sur 7) poursuit son déploiement depuis sa création en 2023. Il permet d'accéder à la procédure dématérialisée pour déposer un dossier MDPH et suivre son dossier en ligne. En parallèle, un accompagnement physique a été possible lors de la création du dossier en ligne grâce aux conseillers numériques et agents certifiés « aidants connect » dans les centres médico-sociaux (CMS) et à l'accueil de la MDPH. En 2025, plus de 4 300 dossiers MDPH ont été déposés via le téléservice contre 2 000 dossiers en 2023 (soit plus de 15 % des demandes déposées à la MDPH).

En 2025, le déploiement du téléservice pour l'accès à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) a mobilisé les agents pour un meilleur service aux usagers.

Favoriser la réussite de tous les jeunes



Nathalie Nury,
Vice-présidente déléguée
à l'Éducation et aux collèves

Le Conseil départemental assure le financement des collèges afin de garantir leur bon fonctionnement et offrir aux élèves des conditions d'enseignement optimales, adaptées à leurs besoins, pour un montant total de 13,9 M€.

PARTENARIAT AVEC LA MAISON DES ADOLESCENTS

Le Conseil départemental a renforcé en 2025 son soutien à l'association « Maison des Adolescents » pour développer et gérer dans le département, des lieux d'accueil, d'orientation, d'accompagnement et de soins pour les adolescents et leurs proches.

Favoriser le bien-être des collégiens

Le Conseil départemental a également poursuivi son soutien aux services de restauration scolaire, en contribuant à leur équilibre financier.

Par ailleurs, le Conseil départemental a continué d'accompagner l'investissement des collèges, à hauteur de 444 275 € en 2025. Cet engagement garantit un renouvellement régulier du matériel et du mobilier.

Enfin, le Conseil départemental a maintenu son soutien aux projets de rénovation et de création d'équipements sportifs portés par les communes et intercommunalités, largement utilisés par les collégiens. En 2025, les aides attribuées à ce titre se sont élevées à 446 400 €.

PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE DES ADOLESCENTS

Des dispositifs spécifiques et innovants d'accompagnement des jeunes décrocheurs ont été mis en place au moyen :

- Du soutien à l'accompagnement des élèves exclus de la scolarité : accueil par les associations ou collectivités en mettant en place des activités de renforcement éducatif (culture, sport...);
- Mise en place des chantiers éducatifs au sein des



La halle des sports du Vigan a été inaugurée en juillet 2025.

établissements scolaires et/ou auprès du tissu associatif et/ou auprès des collectivités locales ;

- De crédits départementaux destinés à soutenir des acteurs locaux intervenant sur les thématiques liées au sport, à la culture, à la santé mentale ;
- De la capacité du tissu associatif reconnue par ce public et leurs familles, en particulier les acteurs de la médiation (Humanîmes, RAIA, Riposte, Samuel Vincent, UFOLEP).

Les travaux dans les bâtiments des collèges gardois

Chaque année, le Conseil départemental prévoit un plan de travaux dans les collèges publics gardois.

En 2025, le Conseil départemental a poursuivi son engagement en faveur des collèges gardois afin de garantir aux élèves des conditions d'accueil et d'enseignement adaptées et sécurisées. Les investissements réalisés ont porté en priorité sur la maintenance du patrimoine existant, la sécurisation des installations et l'adaptation fonctionnelle des bâtiments.

Les interventions menées ont concerné des opérations de maintenance lourde, de remise à niveau des équipements techniques et de restauration, ainsi que des

travaux de mise aux normes et d'amélioration du fonctionnement quotidien des établissements. On peut citer la réfection des toitures des collèges Claude-Chappe à Gallargues-le-Montueux et Jules-Verne à Nîmes.

Par ailleurs, l'année 2025 a permis de poursuivre la mise en œuvre des projets structurants de modernisation du parc des collèges.

Les travaux de restructuration du collège Romain-Rolland à Nîmes, inscrits dans le cadre du renouvellement urbain, ont été livrés.

Le projet de reconstruction du collège de Saint-Gilles s'est poursuivi en phase études, avec l'équipe de maîtrise d'œuvre

CHIFFRES CLÉS

- 16,6 M€ consacrés aux bâtiments des collèges en 2025
- Environ 1 500 interventions d'entreprises pour assurer les travaux de maintenance préventive et curative des collèges

désignée. Le projet d'extension et de restructuration du collège Le Mourion à Villeneuve-lez-Avignon est quant à lui entré en phase travaux pour plusieurs années, en complément de la rénovation de la cuisine réalisée pendant l'été 2025.

MUTUALISATION INFORMATIQUE

En 2025, la mutualisation des infrastructures du Conseil départemental et des collèges s'est imposée comme un véritable levier d'efficacité et d'innovation. En unifiant les ressources et en rationalisant les équipements, cette stratégie a permis d'atteindre un niveau inédit de sécurité et de performance, tout en optimisant les coûts. Résultat : un système d'information robuste, agile et prêt à relever les défis numériques de demain, offrant à toutes les équipes un environnement de travail à la hauteur de leurs ambitions.



La restructuration du collège Romain-Rolland de Nîmes s'est terminée en 2025.



Comme chaque année, une trentaine de jeunes ont été accueillis en Service civique au Conseil départemental.

Zoom sur la politique jeunesse

La politique jeunesse vise à renforcer la citoyenneté des jeunes, à soutenir l'accompagnement éducatif et à développer leur engagement et leur autonomie. Le Conseil départemental soutient donc les associations qui mettent en œuvre des actions pour répondre à ces objectifs.

Ainsi, des aides au fonctionnement sont accordées aux principales associations départementales qui jouent un rôle structurant pour les associations locales, des aides aux projets, des aides aux postes de coordonnateurs jeunesse de structures associatives.

Dans le cadre des actions éducatives, le Conseil départemental soutient également les projets associatifs dans les collèges lorsqu'ils sont en lien avec les sujets de la citoyenneté, de la lutte contre la discrimination et pouvant offrir un traitement pluridisciplinaire.

Le **Contrat local d'accompagnement à la scolarité** permet aux enfants de

bénéficier d'un accompagnement par les associations. Le lien avec les établissements scolaires et les familles est important et les actions mises en place concourent à la réussite scolaire, éducative et sociale et à l'égalité des chances. La politique jeunesse permet également d'apporter des aides directement aux jeunes. Tout d'abord, l'aide aux **Projets jeunes**, collectifs ou individuels (23 projets en 2025 pour un montant de 45 850 €). Ce dispositif spécifique, co-porté avec l'État, la CAF et la MSA, encourage les jeunes à prendre des initiatives et à être acteurs de leurs projets.

Quant au dispositif des **Services civiques**, le Conseil départemental s'y est pleinement engagé depuis 2016. Il permet à la collectivité de recruter au sein de ses directions des jeunes pour des missions variées telles que l'accueil du public, la promotion de musiques actuelles ou la promotion du

sport. Par ailleurs, le Conseil départemental a, depuis 2021, développé l'intermédiation. Cette particularité permet aux communes d'accueillir un ou plusieurs jeunes en Service civique et ainsi développer largement ce dispositif à l'échelle du territoire. En 2025, le **Conseil départemental des jeunes** a vu les projets de ses quatre commissions se construire et prendre forme (cf. p. 50).

BAFA

Le Conseil départemental a également mis en place un dispositif qui vise à soutenir les jeunes qui justifient d'un engagement citoyen, en leur allouant une aide financière au moment de la finalisation de leur BAFA (Brevet d'animation aux fonctions d'animateur).

S'engager dans la prévention spécialisée

Le Conseil départemental dispose d'une compétence en matière de prévention spécialisée qui vise à intervenir auprès des jeunes les plus en difficulté, notamment en luttant contre le décrochage scolaire afin de les accompagner vers une insertion sociale et professionnelle, et éviter ainsi tout risque de rupture avec la société. Dans ce cadre, le Conseil départemental a apporté son soutien aux 4 associations qu'il autorise à exercer cette compétence afin de déployer des équipes éducatives chargées de cet accompagnement auprès de ces publics.

Ces actions contribuent à la politique globale de prévention que le Conseil départemental déploie sur l'ensemble des quartiers les plus en difficulté, en coordination étroite avec ses propres services d'action sociale et de protection de l'enfance, mais également avec le tissu associatif local.

La prévention spécialisée prend toute sa place dans le schéma des solidarités sociales afin de garantir aux jeunes les plus en difficulté et en risque de marginalisation l'accès à un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

RENOUVELLEMENT DES HABILITATIONS DES ASSOCIATIONS

En 2025, le Conseil départemental a renouvelé les habilitations des 4 associations de prévention spécialisée. Leurs orientations s'inscrivent dans les objectifs opérationnels du Schéma des solidarités sociales :

- Élargir les compétences des équipes de la prévention spécialisée au-delà du champ éducatif (insertion, éducation sportive, animation socio-culturelle...);
- Prendre en compte les questions liées à la santé mentale et à la consommation de produits stupéfiants ;

- Élargir le champ de compétence territorial ;
- Prendre en compte une approche globale de la prévention en lien avec l'ensemble des autres acteurs sur un territoire donné ;
- Inscrire la prévention spécialisée dans sa contribution à la prévention de la délinquance.

EXPÉRIMENTER DES ACTIONS DE MÉDIATION

En 2025, le Conseil départemental a continué à soutenir, en lien avec la Région et l'État l'action Anim'médiation créée en octobre 2023. L'objectif des médiateurs est d'assurer une présence renforcée sur l'espace public, de nouer le dialogue avec les jeunes et les familles, de mettre en place des actions d'animation dans un but d'éviter les comportements de rupture, en particulier sur les parvis des collèges et des lycées. Cette action a eu un impact sur le décrochage et l'orientation des jeunes sur un parcours de formation et/ou d'insertion professionnelle. Le soutien à la médiation s'est amplifié avec la mise en place de dispositifs sur les territoires d'Alès, du Gard rhodanien et d'Aigues-Mortes.

RENFORCER L'INTERVENTION DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE SUR LE TERRITOIRE

En 2025, le Conseil départemental a renforcé l'intervention de la prévention spécialisée sur l'ensemble du territoire départemental, passant de 8 à 23 territoires couverts. Ainsi, il contribue à éviter les risques de marginalisation des 11/25 ans.



Le réseau Humanimes agit dans les quartiers sensibles.

Faire du logement une priorité



Christian Bastid,
Vice-président délégué
à l'Habitat, au logement
et au renouvellement urbain

L'orientation « Un logement pour tous » du Schéma des solidarités sociales 2022-2027 présente les objectifs du Conseil départemental pour soutenir l'émergence d'une offre de logements adaptés aux besoins des publics partout sur les territoires, accompagner les personnes les plus vulnérables en recherche d'un logement et lutter contre la précarité énergétique. Le Gard connaît une situation de tensions fortes sur l'offre de logements qui a perduré en 2025. Elle se caractérise pour les ménages modestes ou précaires par une grande difficulté d'accès au logement social.

L'orientation à la hausse du nombre des demandes contribue toujours à une aggravation de la situation. Dans le Gard, 25 279 demandes étaient enregistrées fin 2025 pour un nombre d'attributions de 3 771 logements sur l'année. Cette situation est liée aux difficultés de la construction et

à une accessibilité toujours plus difficile au logement locatif privé et à l'accession à la propriété. Cette crise de l'offre rend l'accessibilité des logements difficile, notamment pour les publics relevant de la compétence du Conseil départemental. On peut toutefois noter une programmation encourageante pour la création de logements sociaux en 2025, les bailleurs sociaux jouant un rôle économique stimulateur face aux grandes difficultés du secteur privé.

L'APPUI AUX BAILLEURS SOCIAUX

Le Conseil départemental est intervenu en 2025 à hauteur de 1,09 M€ en appui aux bailleurs sociaux ou aux particuliers pour la création ou l'amélioration de 445 logements. Ces subventions ont permis la réalisation de travaux

pour un montant de près de 37,5 M€. Le Conseil départemental soutient également les efforts de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) et des partenaires locaux dans le cadre des politiques de rénovation urbaine.

Des conventions pour le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU – ANRU II) sur les territoires de Nîmes, Alès, Vauvert et Bagnols-sur-Cèze ont été signées. Elles concernent des travaux à hauteur de 325 M€ pour 19,3M€ de subventions que le Conseil départemental s'est engagé à individualiser sur la période 2020-2027.

À ce titre, le Conseil départemental est intervenu en 2025 à hauteur de 1,8M€ en appui aux bailleurs sociaux pour la reconstitution d'une offre de 231 logements. Ces subventions ont permis la réalisation de plus de 22 M€ de travaux.



Les travaux du quartier Jean-Moulin à Alès ont été livrés en août 2025.

L'Agence départementale de l'habitat et du logement

Depuis 3 ans, l'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL) s'est imposée comme un acteur incontournable du paysage institutionnel gardois. En 2025, l'ADHL a poursuivi sa mission de service public de proximité en accompagnant les Gardois les plus vulnérables. Cette année a vu la signature du 8^e PDALHPD, renforçant la coordination des politiques publiques en faveur des personnes défavorisées. L'ADHL peut s'impliquer dans les Pactes territoriaux France Rénov', favorisant le maintien à domicile et la rénovation énergétique. Un premier comité de pilotage Loc'adapt s'est tenu pour adapter l'offre de logement aux besoins des personnes âgées et handicapées.

L'ADHL met en œuvre des dispositifs d'intervention directs. 51 ménages ont ainsi été relogés dans le cadre

de Loc'adapt 30 et senior, 70 personnes ont été suivies dans le cadre du dispositif Incurie, 354 diagnostics ont été réalisés par le SLIME et 291 ménages accompagnés. L'ADHL a également renforcé ses interventions dans le cadre de la prévention des expulsions. Une équipe mobile, co-financée par le Fonds Social Européen +, a pour objectif d'aller vers les ménages qui ne sont pas accompagnés par un service social. En binôme avec un juriste de l'ADIL, cet appui peut aller jusqu'à l'accompagnement des ménages à l'audience lors d'une assignation au tribunal.

En fin d'année 2025, un dispositif complémentaire pour accompagner les ménages les plus vulnérables a été mis en place, en collaboration avec les services de l'État. Un diagnostic social renforcé permet de proposer à chaque ménage une sortie positive du logement.

Pour un meilleur accès au logement

Malgré une conjoncture économique défavorable et des contraintes budgétaires pour la collectivité, le Conseil départemental a choisi de ne pas renoncer aux objectifs du Schéma des solidarités. En 2025, le Conseil départemental a engagé une actualisation du Règlement Intérieur du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) dans une logique de maîtrise des dépenses, de clarification du cadre réglementaire et d'harmonisation des pratiques d'instruction.

Il faut souligner que ce processus de révision repose à la fois sur une analyse préparatoire approfondie conduite par les équipes de l'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL), ayant permis d'identifier les dispositions nécessitant clarification, simplification ou actualisation, et sur une large consultation partenariale. À ce titre, des instances de travail réunissant les bailleurs sociaux départementaux,

l'Agence départementale d'information sur le logement, la CAF et les services de l'État ont constitué de véritables espaces de dialogue et de partage d'expertises, permettant l'émergence de contributions constructives.

En 2025, 2006 ménages ont été aidés pour un montant d'engagement de 1,66 M€, sous forme de subventions et prêts, au titre du FSL afin d'accéder à un logement (FSL « accès ») ou pour trouver une solution à un problème d'impayé de loyer (FSL « maintien »). L'augmentation consécutive à la réforme de 2023 (+ 27 % des dépenses entre 2023 et 2024), modulée par les décisions prises début 2025, semble conduire à un niveau de consommation stable.

En soutien au paiement des factures d'eau et d'énergie 1,44 M€ d'aides ont été mobilisées (FSL charges + maintien aide à l'énergie) pour 8 100 ménages. Outre les aides financières accordées, le FSL est également un fonds dédié

à l'Accompagnement social lié au logement (ASLL) afin de favoriser l'accès au logement des ménages précaires, leur permettre de s'y maintenir ou bien encore les accompagner dans leur installation. En 2025, 576 ménages ont été accompagnés au titre de l'ASLL.

AGIR POUR ÉVITER LES EXPULSIONS DOMICILIAIRES

Par son implication en soutien des familles, à travers la réalisation des diagnostics sociaux et financiers et la possibilité de mobiliser des aides du FSL « maintien », le Conseil départemental est un acteur essentiel de la lutte contre les expulsions domiciliaires. En 2025, 581 aides du FSL maintien ont été attribuées.

Soutenir les parents de la naissance à l'adolescence



Maryse Giannaccini
Vice-présidente déléguée
à la Protection de l'enfance,
à la petite enfance
et au soutien à la parentalité

Les actions de prévention, d'accompagnement ou de protection pour "bien grandir" concernent les femmes enceintes et les futurs parents, les mineurs ainsi que leurs familles, notamment en cas de vulnérabilités particulières, de danger ou de risque de danger.

LA PRÉVENTION EN PRIORITÉ

Les services de la Protection maternelle et infantile (PMI), inscrits dans le réseau de santé périnatalité gardois, contribuent à diminuer les risques liés à la grossesse, à accompagner les vulnérabilités parentales et à favoriser le bon développement du jeune enfant. Ce suivi se réalise au travers de consultations médico-sociales, de visites à domicile, de séances d'actions collectives parentalité.

En 2025, le Conseil départemental du Gard a organisé les Rencontres

des services de la protection maternelle et infantile d'Occitanie. Plus de 50 représentants ont pu échanger sur l'organisation en PMI, les expérimentations et projets innovants en prévention santé et les évolutions réglementaires concernant les modes d'accueil de la petite enfance.

MODULE D'INTERVENTION FAMILIAL ET SOCIAL

Depuis juin 2024, le Conseil départemental expérimente une action de prévention et de soutien à la parentalité : le module d'intervention familial et social (MIFASO). Il s'agit d'un accompagnement renforcé auprès de familles fragilisées avec une prise en compte globale des problématiques familiales ayant une incidence sur les réponses éducatives.

En octobre 2025, cette action a été présentée lors de la Conférence régionale de lutte contre la pauvreté sur le thème « familles monoparentales, le risque de bascule dans la pauvreté » organisée à Montpellier.

RENFORCEMENT DU SUIVI ET CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS, SERVICES ET LIEUX DE VIE

Au 31 décembre 2025, le Gard compte 194 établissements et services d'accueil des jeunes enfants (EAJE), 2 052 assistantes maternelles agréées et 62 Maisons d'assistantes maternelles (MAM).

En 2025, les inspections et les contrôles ont été réalisés en collaboration avec les partenaires

(CAF, DDETS, Préfecture...) au sein de 16 établissements et auprès de 27 assistantes maternelles dont 2 Maisons d'assistantes maternelles. Par ailleurs, 92 crèches ont été visitées dans le cadre d'un suivi, d'une demande d'autorisation ou d'un signalement, dont 20 sont des micro-crèches.

SOUTIEN AUX ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

Depuis 2023, le Conseil départemental soutient le développement d'une offre de répit à destination des familles ayant un enfant en situation de handicap.

Le dispositif SESSAD renforcé ITEP Cévennes a accompagné 8 jeunes en 2025, qui présentaient des troubles psychiques. Ils ont bénéficié d'un accompagnement social, scolaire et sanitaire spécifique.

Le Conseil départemental apporte également son soutien à la coopérative Maison des enfants extraordinaires à Sauve, qui propose des soins et des services innovants à des enfants présentant des troubles du neurodéveloppement ou des apprentissages et à leurs familles. Enfin, le relais accueil petite enfance handicap (RAPEH), permet un accompagnement à la demande des familles. Il accompagne les familles fragilisées par l'arrivée d'un enfant en situation de handicap, et ce parfois dès la grossesse. L'idée est donc de soutenir les demandes des parents en adéquation aux besoins spécifiques de leur enfant dans la socialisation ou la scolarité.

INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES

En 2025, la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) a traité 6 334 informations, qui ont été analysées en commission pour orienter chaque situation. Des rendez-vous avec les familles sont organisés pour appuyer la prise de décision.

Le Service dédié aux évaluations d'informations préoccupantes (SEDIP) assure depuis mars 2025 l'évaluation des informations préoccupantes sur tout le Gard et a évalué, 521 situations impliquant 1 019 enfants.

LE CAMSP À NÎMES

Le Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP), ouvert en 1982, a pour vocation d'assurer des missions de prévention, dépistage, évaluation, diagnostic et prise en charge ambulatoire pour des enfants âgés de 0 à 6 ans, à risque ou en situation de handicap.

Il intervient sur l'ensemble du département du Gard. Les enfants suivis relèvent principalement de quatre catégories : nourrissons nés avec une grande prématurité ; enfants présentant des pathologies génétiques rares à expression neurodéveloppementale ; enfants atteints de pathologies périnatales à risque (lésions cérébrales...) ; enfants présentant des troubles du neurodéveloppement précoces et sévères.

Le CAMSP accompagne aujourd'hui 230 enfants, en suivi médical ponctuel ou en suivi régulier.

Le CAMSP entretient un partenariat étroit avec le CHU de Nîmes (service de néonatalogie) pour coordonner et fluidifier la prise en charge post-hospitalisation, afin d'accélérer l'intégration des enfants concernés.

L'Aide sociale à l'enfance

Permettre à tous les enfants de grandir en sécurité est un objectif central de la politique enfance

L'Aide sociale à l'enfance (ASE) est la politique sociale portée par le Conseil départemental dont la mission première est de conduire, auprès des enfants et de leur famille, des actions de prévention individuelle ou collective, de protection et de lutte contre la maltraitance.

Ces interventions prennent la forme d'aides à domicile, du versement de concours financier à l'intervention d'un travailleur social à domicile, ou celle de l'hébergement, dans des établissements, services habilités par le Conseil départemental, familles d'accueil et lieux de vie et d'accueil.

LES PUPILLES DE L'ÉTAT ET L'ADOPTION

Lorsqu'un enfant mineur confié à l'ASE est durablement privé de sa famille, il peut obtenir le statut de pupille de l'État. Ce statut lui permet, si cela répond à son intérêt, de bénéficier d'une adoption. Les parents candidats à l'adoption doivent être titulaires d'un agrément délivré par le Conseil départemental ou remplir certaines conditions d'accueil de l'enfant avant toute démarche.

JEUNES EN LUMIÈRE

Depuis 2024, le Conseil départemental porte le projet « Jeunes en lumière » afin de donner la parole aux enfants confiés à l'ASE.

Pour l'édition 2025, 5 jeunes ont pu parler de leur parcours en protection de l'enfance au travers de portraits filmés, et des talents de plus de 20 jeunes confiés à l'ASE ont été mis à l'honneur lors de la cérémonie du 19 novembre 2025, devant environ 150 enfants confiés à l'ASE et autant de professionnels.



Les enfants confiés ou suivis par l'aide sociale à l'enfance sont âgés de 0 à 21 ans. Leur prise en charge peut être demandée par les parents ou imposée par le juge des enfants. À leur majorité si leur situation le nécessite, ces jeunes peuvent bénéficier d'une Aide aux jeunes majeurs, qui leur permet d'être accompagnés dans leur insertion et leur autonomie jusqu'à leurs 21 ans.

MAISON DU RÉPIT-INTERVALLE

Ce dispositif, financé par l'Agence régionale de santé, a été mis en place par le Conseil départemental. Il concerne 14 enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance. Ils sont encadrés par des professionnels éducatifs dans le champ du handicap, en lien étroit avec le référent et l'assistant familial. Ce dispositif novateur et efficace pour les enfants à double vulnérabilité attire l'intérêt d'autres départements qui souhaitent comprendre son fonctionnement.

Soutenir l'activité et l'emploi

Le soutien à l'activité et à l'emploi constitue un enjeu à la fois économique, patrimonial et environnemental de premier ordre pour le Conseil départemental.

Le Conseil départemental joue un rôle déterminant dans le dynamisme du tissu économique local, grâce à ses investissements directs et à son soutien important aux opérations d'investissement menées par les communes, les intercommunalités et les bailleurs sociaux.

Ainsi, s'agissant par exemple des contrats territoriaux, l'intervention du Conseil départemental a engendré

en 2025 près de 90 M€ de travaux sur tout le territoire permettant ainsi de soutenir l'activité avec un fort levier sur l'économie locale (cf. p. 33).

En 2025, le Conseil départemental a aussi consacré plus de 38 M€ à l'entretien et à l'amélioration de son patrimoine routier, ainsi qu'aux moyens nécessaires pour assurer sa bonne maintenance.

Au-delà de l'aspect technique, les marchés conclus dans le cadre de ces travaux ont permis de soutenir l'activité des entreprises du secteur ainsi que l'emploi local grâce à l'intégration de clauses sociales.



Rémi Nicolas,
Vice-président délégué
à l'Insertion et à l'accès à l'emploi

Par ce biais, le Conseil départemental favorise l'insertion professionnelle, en mobilisant les entreprises partenaires sur des objectifs de recrutement et d'heures dédiées à l'inclusion sociale.

Mener une politique d'insertion au service de l'emploi

L'orientation « Bien vivre dans le Gard – Être autonome par l'activité » du Schéma des solidarités sociales 2022-2027 présente les objectifs du Conseil départemental pour soutenir les personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle.

L'offre d'insertion développée par le Conseil départemental constitue un ensemble d'actions dont la diversité et la complémentarité, permettent d'offrir à chaque personne un accompagnement adapté à son parcours professionnel et à ses besoins sociaux. Elle est destinée en particulier aux personnes allocataires du revenu de solidarité active « RSA » et aux jeunes en difficulté.

En cohérence avec la loi plein emploi votée en décembre 2023 et mise en œuvre en janvier 2025, la politique d'insertion ambitieuse au service du retour à l'emploi, déployée par le Conseil départemental et déclinée dans le Schéma des solidarités sociales, s'articule autour de 4 axes majeurs :

- Garantir l'accès au droit et à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA
- Conforter et diversifier l'offre d'insertion départementale
- Travailler ensemble à l'accès à l'emploi
- Favoriser l'innovation au service de l'insertion et de l'emploi

En 2025, le Conseil départemental a contractualisé avec l'État la convention insertion emploi pour une durée de 3 ans. Il a également mené des actions visant à mettre en œuvre les dispositions de la loi Plein Emploi. Il a enfin porté des actions visant à étoffer l'offre de solutions locales et d'accompagnement.

Des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion

En 2025, le Conseil départemental a mobilisé les acteurs économiques (entreprises, chambres consulaires...) autour de l'insertion pour favoriser l'immersion professionnelle des bénéficiaires dans les entreprises et pour favoriser leur retour en emploi. Il a également actionné les clauses sociales de ses marchés et développé les marchés réservés, pour favoriser l'insertion effective des bénéficiaires et leur autonomie financière.

Le Conseil départemental a enfin développé des actions d'accompagnement des jeunes les plus précaires vers l'autonomie.

En 2025, 415 postes en CDD ont été financés pour les allocataires du RSA ; 57 postes en CDD d'insertion ont été financés pour les jeunes de 18 à 25 ans non bénéficiaires du RSA, et près de 20 000 heures « clausées » ont été réalisées.

LA GARANTIE D'ACTIVITÉ DÉPARTEMENTALE AGIR POUR SON AVENIR PROFESSIONNEL

Ce dispositif d'accompagnement renforcé favorise le retour à l'activité des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), nouvellement entrés dans le dispositif. Il intervient pour lever les freins socio-professionnels à l'emploi, tels que l'accès au numérique, la mobilité ou la santé et favoriser les liens avec le monde économique.

LES ACTIONS D'INSERTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Les actions d'insertion et d'accompagnement (AIA) sont destinées aux bénéficiaires du RSA éloignés de l'emploi. Elles garantissent un accompagnement individuel et/ou collectif permettant de nouer des

liens sociaux et de lever des freins en vue d'une insertion professionnelle.

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

Le Conseil départemental et l'État signent chaque année une convention annuelle d'objectifs et de moyens relative aux contrats aidés des ateliers et chantiers d'insertion, co-financés par les deux institutions. Le Conseil départemental subventionne de manière conséquente les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), ces derniers étant un véritable tremplin vers l'emploi des publics.

Le Conseil départemental a soutenu 38 ateliers et chantiers d'insertion, particulièrement dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Il soutient notamment des recycleries afin de favoriser les dynamiques locales et l'économie circulaire.

En 2025, le Conseil départemental a également accompagné les acteurs de l'insertion par l'activité économique des secteurs marchand ou non-marchand pour s'engager davantage dans la qualification et la professionnalisation.

L'EXPÉRIMENTATION D'UN RÉSEAU SOCIAL INSERTION

Lancée en 2024, la "Minute insertion du Gard" est un nouveau réseau social (sur Facebook et sur LinkedIn) des allocataires du RSA et des professionnels de l'insertion. Ce groupe de partage a réuni plus de 560 membres en 2025 (+26 % par rapport à 2024). 34 vidéos ont été réalisées (témoignages, zooms sur des dispositifs ou informations pratiques).

L'APPUI À LA CONSTITUTION DE GARD ET AUTONOMIE

Le Conseil départemental soutient les structures porteuses d'initiatives innovantes et sortant des politiques publiques. Soucieux de la pérennité des dynamiques locales, le Conseil départemental a travaillé à appuyer la création d'une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) à but d'insertion : Gard et autonomie.

LE SOUTIEN À LA FORMATION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

« Ouiform » est une plate-forme informatique de positionnement en formation pour les professionnels chargés de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA pour le Conseil départemental du Gard. Elle permet de simplifier les démarches pour la prescription de formations, fluidifier les parcours pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Depuis 2024, 24 agents du Conseil départemental ont été formés, 52 structures se sont engagées dans la démarche et 12 sessions de formations ont été réalisées pour l'insertion par la formation des bénéficiaires du RSA.

LA CARTOGRAPHIE DE L'OFFRE AVEC SOLIGUIDE

En 2025, le Conseil départemental a poursuivi le déploiement du Soliguide sur le territoire gardois. Soliguide est un outil cartographique numérique recensant les structures et services de l'action sociale et de l'insertion. Accessible aux publics, il garantit une meilleure lisibilité de l'offre présente sur le territoire. Pour les professionnels, il facilite l'orientation des publics vers les services adaptés à leurs besoins et favorise l'interconnaissance des acteurs de l'action sociale.

Formation certifiante « Référent de parcours »

Le Conseil départemental, en partenariat avec l'Institut de formation des métiers de l'éducatif (IFME) de Nîmes, a débuté la formation certifiante de professionnels sur la « référence de parcours » afin de proposer un accompagnement renforcé aux allocataires du RSA. En 2025, une session de formation a eu lieu à Nîmes. En 2026, deux sessions de formation sont prévues à Nîmes et Alès.

Le Fonds social européen

Dans le cadre de la nouvelle programmation du Fonds social européen FSE+, le Conseil départemental a confirmé son rôle d'organisme intermédiaire pour optimiser la mobilisation des crédits européens sur le territoire gardois. Il a reçu à ce titre une enveloppe de 14 M€, dont 9,9 M€ pour la période 2023-2025.

Ce nouveau programme permet de soutenir des projets d'insertion socio-professionnelles sous l'intitulé « *favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés* » (dispositif OSH).

Il permet également de financer des opérations à caractère social pour promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants (dispositif OSL).

L'appel à projets FSE+ OSH 2025 a abouti à la sélection de 20 projets d'insertion socio-professionnelle (3 ateliers chantiers d'insertion, 2 opérations clauses sociales dans les marchés publics et 15 actions d'accompagnement vers l'emploi) et à l'attribution des subventions afférentes pour un montant d'aide FSE de 2,22 M€.

Deux appels à projets FSE+ OSL ont également été lancés en 2025. L'appel à projets portant sur l'accès et le maintien dans un logement digne et adapté aux besoins a abouti à la sélection de 6 projets portés par l'ADHL pour un montant d'aide FSE de 745 562,40 €. Ces projets visent à améliorer l'accès à des logements adéquats pour les personnes vulnérables, notamment les seniors et les personnes handicapées. Ils agissent pour prévenir les expulsions, lutter contre l'incurie et promouvoir les écogestes.

Enfin, au second semestre 2025, a été lancé un nouvel appel à projets afin de mobiliser le FSE+ en faveur de l'insertion sociale des jeunes relevant de l'Aide sociale à l'enfance, en particulier les Mineurs



L'Europe accompagne les chantiers d'insertion.

non accompagnés. Cet accompagnement peut se poursuivre jusqu'à 21 ans.

Les crédits FSE viennent compléter les aides « de droit commun » allouées par le Conseil départemental dans le cadre de sa politique de solidarité sociale et de soutien aux actions d'inclusion sociale et active.

Le Schéma départemental de l'Économie sociale et solidaire

En 2025, le Schéma de l'Économie sociale et solidaire (ESS) a été mis en œuvre sur une année entière, après son adoption en 2024. Il a pour objectifs de soutenir une alternative économique capable de répondre aux enjeux de développement économique et de dynamisme des territoires. Le Schéma de l'ESS souhaite promouvoir l'Économie sociale et solidaire comme une source d'innovation sociale au service du « bien vivre » dans le Gard.

LES APPELS À COMMUN(S)

Avec ce dispositif, le Conseil départemental innove et permet un nouveau mode de coopération locale entre les acteurs. C'est un changement de fond des pratiques professionnelles et partenariales.

Cet appel à coopérer a permis de faire émerger et de soutenir des projets collectifs, adaptés aux besoins spécifiques locaux. Les structures de l'ESS ont ainsi défini les besoins et mis en œuvre leur solution. Le Conseil départemental a constitué un Comité d'accompagnement des communs (CAC 30) pour contribuer à la réalisation de ces projets qui répondent à des critères sociaux, écologiques et durables : gestion de forêt, épicerie solidaire... En 2025, 14 projets ont été accompagnés (dont 13 financièrement) dans de nombreux territoires et sur de nombreuses thématiques, toutes en lien avec les compétences et politiques départementales.



Hélène Meunier,
Vice-présidente déléguée
à la Lecture publique
et à l'Économie sociale
et solidaire



Les actus des communs du Gard

Le Conseil départemental du Gard s'engage dans les communs !

En 2024, le Conseil départemental du Gard a adopté son premier Schéma départemental de l'économie sociale et solidaire. Sa mesure phare est de « soutenir l'émergence de projets de coopération au travers d'appels à communs territorialisés ».

Il s'agit d'un appel aux acteurs locaux de l'ESS pour créer collectivement des projets coopératifs, accessibles et appropriables par toutes et tous (dits communs) qui s'appuient sur les besoins et ressources d'un territoire à l'échelle d'un quartier, d'un village ou du département dans sa globalité.

L'appel à communs vise à passer du modèle des appels à projets, qui limitait les possibilités d'expérimentation, à un modèle plus ouvert.

La Présidente du Conseil départemental **Françoise LAURENT-PERRIGOT**, et sa Vice-présidente déléguée à la Lecture publique et à l'Économie sociale et solidaire **Hélène MEUNIER**, ont souhaité ainsi pouvoir soutenir des projets innovants qui sortent des cadres habituels pour aborder des questions complexes avec une approche plus souple et plus dynamique.

RÉSEAU GARDOIS DE L'ESS

Avec l'émergence du réseau gardois de l'ESS, co-piloté par le Conseil départemental et la Maison des initiatives en ESS, le Schéma déploie sa politique avec un accompagnement plus structuré des structures de l'ESS, leur formation mais aussi la promotion de l'ESS auprès des collectivités gardoises et du grand public.

GARD CENTRALE

Cet outil collaboratif en ligne a été élaboré en concertation avec les acteurs de l'ESS pour faciliter leurs coopérations à l'échelle du territoire et leur donner des outils.

La plateforme Gard centrale a vu le jour en 2025.

Garantir l'égalité femme - homme

Le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, constitue un rendez-vous essentiel pour le Conseil départemental et son réseau départemental dédié aux droits des femmes. Marquant le lancement des journées départementales des droits des femmes, et cette année, les 10 ans de la délégation à l'égalité femme-homme, l'édition 2025 a vu plus de 140 manifestations être proposées tout au long de l'année, partout dans le Gard.

SUSCITER L'INNOVATION GRÂCE À LA CRÉATION DE 2 CONCOURS

Pour la 4^e année consécutive, le Conseil départemental a proposé aux acteurs gardois deux concours en 2025 : « Pour une égalité femmes-hommes » et « La lutte contre les violences faites aux femmes nous concerne toutes et tous ». Au total, 22 dossiers de candidature ont été déposés pour les éditions 2025 en vue d'obtenir un parrainage pour des projets innovants présentant un intérêt pour le territoire gardois. À l'issue de la sélection, 6 associations ont été primées.

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS ET LES BÉNÉVOLES PRÉSENTS AUPRÈS DES FEMMES

L'engagement du Conseil départemental dans la lutte contre les violences faites aux femmes s'est également poursuivi, au travers notamment des réalisations de l'observatoire départemental des



Isabelle Fardoux-Jouve, Conseillère départementale déléguée à l'Égalité femme-homme et à la lutte contre les discriminations



violences faites aux femmes, instance partenariale, dont il assure et assume l'animation notamment par l'édition de 2 lettres d'information chaque année. Le dispositif expérimental « Mesures d'accompagnement protégé », en partenariat avec la CAF s'est poursuivi. En outre, le Conseil départemental a signé, en mars 2025, le protocole départemental de mobilisation et de coordination, avec l'État et l'institution judiciaire, visant à renforcer la prévention, le repérage, la prise en charge et le traitement des violences (conjugales, intrafamiliales, sexuelles et sexistes ou liées au genre).

De nouveaux outils de prévention

2025 a vu la création d'une fiche réflexe qui oriente les acteurs d'accueil sur « quoi dire/quoi faire/ qui contacter » ou encore la mise à jour de la cartographie des acteurs et dispositifs, sur le site internet aidesauxfemmes.gard.fr

L'année 2025 marque également le lancement d'un travail collectif de co-création d'un Photolangage® visant à outiller les acteurs pour prévenir les inégalités entre les femmes et les hommes et lutter contre le continuum des violences faites aux femmes.

Aider les plus vulnérables

Dans un contexte sanitaire, social, et économique toujours incertain, le Conseil départemental est en première ligne pour accompagner les publics en difficulté. En 2025, le Conseil départemental a donc poursuivi le renforcement de son service public des solidarités sociales selon deux objectifs : toujours plus de proximité, et un numérique accessible à tous. En effet, avec le « tout numérique » pour l'accès aux droits et la réalisation des démarches administratives, une nouvelle fracture sociale s'installe. Les politiques départementales d'accompagnement social contribuent à apporter un soutien nécessaire aux familles et aux personnes fragilisées et mobilisent à la fois des aides financières individuelles (besoins de première nécessité ou financement de projet d'insertion) et des actions associatives.

LES AIDES INDIVIDUELLES ET LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Des aides financières individuelles pour foyers les plus fragiles.

Le Fonds d'aide aux jeunes est également mobilisé (308 demandes en 2025). Cette aide favorise l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans.

Un soutien financier aux associations à caractère social, y compris alimentaire, a également été engagé par le Conseil départemental.

LE CONTRAT DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS AVEC L'ÉTAT

Ce cadre conventionnel, voté en 2024, est structuré en 2 piliers : « solidarités » et « insertion-emploi ». Le pilier « solidarité » s'appuie sur 3 axes : prévenir la pauvreté dès

l'enfance, lutter contre la grande précarité grâce à l'accès aux droits et construire une transition écologique et solidaire, pour un montant de 2,36 M€.

De plus, une convention pluriannuelle 2025-2027 pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la mise en œuvre de la loi plein emploi a été déployée.

LE DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR

Le 4 décembre 2025, une journée d'échanges consacrée au développement du pouvoir d'agir a été organisée par le Conseil départemental à destination des travailleurs sociaux du département, réunissant près de 50 participants et 11 intervenants. La matinée a alterné entre les apports théoriques avec 2 experts et la présentation de 3 actions de terrain gardoises, illustrant la diversité des pratiques professionnelles.

L'après-midi a proposé 4 ateliers permettant aux participants d'expérimenter des outils, d'échanger sur leurs pratiques et d'approfondir les démarches présentées. Les témoignages ont constitué un temps fort unanimement salué.



La journée du 4 décembre était destinée à proposer des clés pour se donner le «pouvoir d'agir».

DES ACTIONS POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Le Conseil départemental a mené des actions pour réduire les inégalités face aux démarches administratives en favorisant l'accessibilité au numérique. En 2025, près de 400 000 € de subventions ont été versés aux acteurs locaux dans ce cadre. Le Conseil départemental en partenariat avec la Préfecture et un collectif d'acteurs de la médiation numérique, a déployé la feuille de route « Gard numérique ensemble », autour de 8 actions, dont le déploiement d'une filière de reconditionnement, la formation des professionnels aidants numériques, le soutien des enfants et des adolescents, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Enfin, le Conseil départemental du Gard a piloté l'action de formation des aidants professionnels à travers le dispositif "Aidant Connect".

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ

Le Conseil départemental soutient, au travers du dispositif des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP), les personnes majeures vulnérables isolées ou en couple dont la santé ou la sécurité est menacée par des difficultés qu'elles éprouvent à gérer leurs ressources. Elles doivent obligatoirement répondre à trois critères : bénéficier d'une prestation sociale, ne pas présenter d'altération des facultés mentales et rencontrer des difficultés dans la gestion de leurs prestations.

Le Conseil départemental finance les deux associations qui assurent ces accompagnements.

Protéger notre santé et notre qualité de vie

Avec ses 300 jours de soleil par an, sa richesse de paysages et d'architecture incomparable, et ses prouits et artisans à la qualité reconnue, le Gard a de quoi faire rêver. De nombreuses personnes choisissent chaque année cet art de vivre, pour quelques jours ou pour toute une vie. Le Conseil départemental s'attache tous les jours à entretenir et préserver cette qualité de vie, pour les Gardoises et les Gardois d'aujourd'hui et de demain.

Réussir la transition écologique

La ressource en eau

Dans un contexte de changement climatique, le Conseil départemental a poursuivi sa stratégie « Eau & Climat : préparons l'avenir ». Une large concertation a été menée, visant à poser les bases d'une réflexion commune sur l'eau, en tant que bien commun mais aussi levier de transition. Cette réflexion a permis de créer de nombreux outils dont le site eauclimat.gard.fr.

Après la construction d'un diagnostic partagé à l'échelle départementale, la restitution a eu lieu le 18 juin 2025 au Pont du Gard. Cet événement a non seulement conduit à la remise de l'ensemble des éléments de la démarche aux élus, institutionnels, acteurs économiques, grand public mais a également permis de poursuivre les réflexions à travers des questionnements portant sur le prix et la qualité de l'eau ainsi que sur des solutions d'adaptation. Le Conseil départemental poursuit l'animation de cette démarche en accompagnant les territoires. L'idée est de développer une culture d'adaptation au changement

climatique. Cela passe par l'assistance technique du Conseil départemental dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques. En 2025, Le Conseil départemental a conventionné avec 158 maîtres d'ouvrage.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, le Conseil départemental et l'Agence de l'Eau ont élaboré un nouveau partenariat d'une durée de 6 ans (2025-2030). Il va permettre notamment d'apporter des aides aux collectivités, de façon concertée, pour des opérations répondant aux enjeux partagés suivants :

- L'atteinte du bon état des milieux
- L'adaptation des territoires au changement climatique
- La reconquête de la biodiversité
- La solidarité des territoires

Les axes d'intervention partagés avec l'Agence de l'eau vont permettre d'accompagner les opérations contribuant à la sobriété des usages, favorisant les dynamiques naturelles des milieux et la reconquête de la biodiversité, améliorant la qualité de l'eau.



Bérengère Noguier,
Vice-présidente déléguée
à la Transition écologique
et à la biodiversité

De la même manière pourront être soutenues les opérations contribuant à la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement et de la ressource en eau. Un effort pourra également être apporté pour soutenir les opérations contribuant à préserver et restaurer les capacités des sols à infiltrer, stocker l'eau et recharger les nappes.

Le Conseil départemental et l'Agence poursuivront leur soutien au rattrapage structurel des ouvrages d'eau potable et d'assainissement des collectivités situées en zones rurales. En 2025, ce contrat a permis de financer 37,4 M€ de travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement à hauteur de 20,3 M€ (5,8 M€ du Conseil départemental).

Accompagner la pérennisation de l'hydraulique agricole

La stratégie « Eau & climat, préparons l'avenir » a poursuivi le soutien aux projets d'irrigation agricole collective qui présentaient des analyses positives des coûts par rapport aux bénéfices et répondaient aux règles de financements partenariaux (Plan de développement rural de la région, programme opérationnel FEADER), dans le respect de l'équilibre des milieux aquatiques. En 2025, les aides allouées par le Conseil départemental en matière d'hydraulique agricole se sont élevées à 24 979 € (4 opérations aidées).

La transition énergétique des bâtiments

En 2025, le Conseil départemental a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de transition écologique appliquée à son patrimoine bâti. Des opérations ont été réalisées sur plusieurs bâtiments départementaux afin d'améliorer leur performance énergétique et de réduire leur impact environnemental. Ces interventions ont notamment concerné la maîtrise des consommations énergétiques. Ainsi, les travaux inscrits au contrat patrimonial signé avec l'ADEME, ont été finalisés pour le passage aux énergies renouvelables (géothermie et biomasse) de 3 bâtiments départementaux et 5 collèges. Par ailleurs, des travaux de désimperméabilisation et de requalification des espaces extérieurs ont été finalisés notamment au collège de Bellegarde. Ces travaux limitent les îlots de chaleur, améliorent le confort d'usage et favorisent une meilleure gestion des eaux pluviales. Ces actions participent à l'adaptation progressive du patrimoine départemental aux effets du changement climatique, en lien avec l'Agence de l'Eau et en application de la stratégie départementale « Eau & Climat : préparons l'avenir ». L'ensemble de ces réalisations s'inscrit dans une démarche globale de transition écologique des bâtiments publics, articulée avec les objectifs départementaux. Dans la perspective de réduction des dépenses énergétiques et pour limiter l'empreinte carbone de la collectivité, le plan de sobriété énergétique s'est poursuivi en 2025. Sur les bâtiments départementaux, les dépenses de

6,4 M€ investis sur les bâtiments pour l'adaptation au changement climatique, la rénovation énergétique et la transition vers les énergies renouvelables.

fluides se sont stabilisées à 2,7 M€. La mise en place d'un nouveau contrat d'achat d'énergie en 2025, en groupement d'achat à l'échelle de plusieurs départements et associant 32 collèges volontaires, permettra de réduire significativement ce coût en 2026. La rénovation intérieure du bâtiment qui accueille désormais l'Hôtel du Département a pris en compte l'amélioration énergétique et intégré la végétalisation de l'îlot de chaleur que constituaient le parvis et les stationnements.



La transition énergétique est intégrée lors des travaux de rénovation des collèges, comme au collège Voltaire à Remoulins, qui a d'ailleurs obtenu le Grand Prix des Trophées Bâtiments Résilients 2024.

Le + gardois

GARD PLEINE NATURE

Cette démarche garantit la qualité environnementale des équipements et activités de pleine nature, afin de respecter les objectifs de préservation des espaces naturels gardois et de développement maîtrisé des activités, et d'en assurer leur promotion.

LA DÉMOUSTICATION

Le Conseil départemental du Gard est membre de l'Entente interdépartementale de démoustication (EID), au titre de la démoustication de confort de la zone littorale.

Le Conseil départemental a également engagé un programme de lutte contre la vulnérabilité aux risques canicule et inondation, dont le diagnostic finalisé en 2025 se traduira ensuite par un plan pluriannuel.

Préserver et améliorer durablement l'environnement

Le Gard se caractérise par un ensemble géographique en amphithéâtre où se succèdent des paysages et des milieux remarquables. Le Conseil départemental veille à la compatibilité entre les activités et la fragilité du milieu en luttant contre les nuisances. Il a approuvé, en 2017, son Schéma départemental des espaces naturels sensibles et en 2019, son Schéma départemental de cohérence des activités de pleine nature (SCoAPN). Il a rénové ainsi son dispositif d'appui et d'actions en faveur de la sauvegarde de son environnement exceptionnel.



La Camargue.

Les espaces, sites et itinéraires

Le Conseil départemental du Gard est gestionnaire de 3 500 km d'itinéraires de randonnée dont des itinéraires phares (Saint-Guilhem, Régordane, ...) et de 8 sites d'activités de pleine nature, inscrits au Plan départemental des espaces sites et itinéraires du Gard. Dans ce cadre, le Schéma départemental de cohérence des activités de pleine nature vise la conciliation des activités sportives et de loisirs de pleine nature à l'échelle départementale, garantie d'une pratique sécurisée, de qualité et d'accessibilité à tous les publics. Ainsi, autour de 5 pôles nature identifiés, la grande itinérance et le maillage territorial des réseaux contribuent à structurer une offre diversifiée, cohérente et accessible. Les actions menées participent à l'amélioration du réseau d'itinéraires sous maîtrise d'ouvrage départementale, notamment au travers de co-financements « Massif central » pour la grande itinérance. En 2025, le marché de travaux pour les itinéraires VTT sur le massif a été lancé pour une offre diversifiée au départ de Méjannes-le-Clap.

Des espaces naturels attractifs

Les 19 Espaces naturels sensibles départementaux acquis grâce au produit de la taxe d'aménagement doivent faire l'objet d'une gestion adaptée à leur préservation et à leur ouverture au public.

Cette gestion s'appuie donc sur la mise en place progressive de plans, la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien des sites, ainsi que l'organisation de l'accueil du public via des aménagements et des programmes d'animation grand public et scolaires.

Les sites naturels majeurs du Gard font donc l'objet de programmes d'actions collectifs, encadrés par des outils de gestion fixés sur le plan national ou européen. Le Conseil départemental et les communes concernées, se sont associés en constituant des syndicats mixtes compétents sur les territoires concernés : Camargue Gardoise, Gorges du Gardon, Cirque de Navacelles et Gorges de l'Ardèche.



Le Cirque de Navacelles.

Gestion et prévention des risques

Prévention du risque inondation

Vigilance
Le Gard est placé en Vigilance JAUNE PLUIE-INONDATION jusqu'à demain 06h et sera placé en Vigilance JAUNE ORAGES à ce jour à partir de 19h... En voir plus



Compte tenu du contexte départemental, des interventions sont axées sur la prévention du risque inondation à l'échelle des bassins versants.

À la suite des inondations catastrophiques des 8 et 9 septembre 2002, le Conseil départemental s'est engagé de manière très volontariste dans une politique de prévention du risque inondation et a souvent été pionnier dans le développement d'actions spécifiques dans ce domaine. Le Conseil départemental privilégie les actions visant à réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires mais aussi à développer la conscience du risque.

Le Conseil départemental publie régulièrement des messages de prévention sur ses réseaux, pour inciter les usagers à la prudence en cas de fortes pluies.

Prévention du risque incendie

Le Gard se caractérise par un ensemble forestier important, sensible au risque incendie de forêt en période estivale. L'action du Conseil départemental repose notamment sur l'appui technique auprès des collectivités et le soutien aux investissements et à l'entretien. Le Conseil départemental a poursuivi sa mission d'appui technique auprès des intercommunalités à compétence DFCI (Défense des forêts contre l'incendie) afin de les accompagner au maintien des équipements, pistes et points d'eau et mise en œuvre des Obligations légales de débroussaillage (OLD) réglementaires. En 2025, le Conseil départemental du Gard a poursuivi son engagement financier auprès des collectivités en matière de DFCI (pistes et points d'eau) en soutenant les opérations de mises aux normes et d'entretien.

LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le Conseil départemental est le principal financeur du Service départemental d'incendie et de secours du Gard (SDIS 30). À ce titre, en 2025, le Conseil départemental a versé au SDIS 56,34 M€ pour son fonctionnement et 5,55 M€ en investissement.



Le Conseil départemental finance chaque année une partie de l'achat de nouveaux véhicules pour les pompiers gardois.

Protéger et développer la culture du risque

Le Conseil départemental assure l'entretien et l'exploitation de 7 barrages dont 5 sont écrêteurs de crue. Il porte par ailleurs les études de mise en sécurité du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous dont les travaux ont débuté en 2025 par la réalisation des défrichements nécessaires à l'installation de chantier et par la réalisation des plateformes qui accueilleront les matériels et matériaux nécessaires aux travaux. Enfin, les travaux d'installation de drones sur le barrage de Sénéchas ont démarré au dernier trimestre 2025.



© Jean de Saxce

Le barrage de Saint-Cécile-d'Andorge.

Dans le cadre de sa politique de prévention du risque inondation, le Conseil départemental du Gard soutient activement les collectivités à travers un accompagnement financier dédié aux Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) pour mettre en œuvre des actions concrètes visant à renforcer la protection des populations et des biens. Le Conseil départemental participe ainsi à la réalisation d'aménagements, d'études et de travaux essentiels pour réduire la vulnérabilité et renforcer la sécurité sur l'ensemble du territoire gardois.

DÉVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE

Le Conseil départemental anime le site internet NOE (noe.gard.fr). Cet outil partenarial regroupe et structure une information synthétique sur le thème du risque inondation dans le département du Gard et à l'échelle de chaque commune.

Le Laboratoire départemental d'analyses

Outil de sécurité sanitaire dans le Gard, le Laboratoire départemental d'analyses effectue gratuitement les analyses réglementées obligatoires (brucellose, leucose...) pour tous les éleveurs gardois adhérents au Groupement de défense sanitaire (plus de 150 000 €). Cela permet d'accompagner les éleveurs dans un contexte économique agricole tendu. L'année 2025 a été marquée par plusieurs épidémies (West Nile, Dermatose nodulaire contagieuse, Influenza aviaire...) qui ont eu des impacts dans le département. Le laboratoire a également mis en place, à la demande de l'État, un Service d'intérêt économique général (SIEG) local sur la période 2026-2035, précisant ainsi les missions de service public qu'il effectue pour le compte de la collectivité. Enfin, le laboratoire départemental a connu en 2025 une augmentation significative de son nombre de clients en analyses alimentaires (+ de 20 % en 2025 par rapport à 2024).

ALABRI

En 2025, le Conseil départemental a soutenu 38 projets individuels de travaux pour 33 512 € de subvention dans le cadre des dispositifs innovants ALABRI de réduction de la vulnérabilité du bâti au risque inondation.

EN CHIFFRES

377 989 €

de subventions en investissement aux collectivités compétentes DFCI et pour l'acquisition de véhicules de surveillance.

233 404 €

de subventions en fonctionnement pour les travaux d'entretien des équipements DFCI normalisés.

2,15 M€

de subventions aux communes et intercommunalités pour des travaux de protection contre les inondations.

84 000 €

de subventions aux syndicats de bassins versants pour les travaux de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques.

291 000 €

de dépenses de fonctionnement pour la gestion, l'exploitation des barrages.

7,76 M€

d'investissement sur les barrages.

Une agriculture durable pour une alimentation de qualité

Le Gard a le plus ancien Projet alimentaire territorial de France. La politique alimentaire départementale a été labellisée « Projet alimentaire territorial de niveau 2 » dès 2022. Dans le cadre de cette politique alimentaire, le Conseil départemental s'est engagé à encourager les collectivités gardoises et leurs groupements à inscrire l'agriculture et l'alimentation au cœur de leurs projets de territoire. En 2025, le Gard compte treize démarches agricoles et alimentaires de territoire et neuf Projets alimentaires territoriaux (PAT) labellisés. Le Gard se positionne ainsi parmi les premiers départements d'Occitanie en nombre de PAT.

Compte tenu du nombre de plus en plus important d'acteurs impliqués pour l'agriculture et l'alimentation dans le Gard, il apparaît nécessaire de renforcer les coopérations alimentaires territoriales. L'objectif est de partager une vision commune et de construire des actions collectives. Parallèlement, l'alimentation devient un enjeu de plus en plus important, notamment budgétaire, dans le quotidien des ménages. Ainsi, en 2025, le Conseil départemental a renforcé son intervention en matière de lutte contre la précarité alimentaire. Il collabore avec les services de l'État dans le cadre du Pacte local des solidarités pour la mise en



Cathy Chaulet, Vice-présidente déléguée à l'Agriculture et à la qualité alimentaire



Le Conseil départemental promeut la qualité de ses produits alimentaires en participant chaque année au Salon international de l'agriculture.

place d'un réseau de coopération des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire.

De manière générale, le Conseil départemental a poursuivi le déploiement de sa Politique alimentaire départementale et a soutenu financièrement le développement d'une agriculture durable au service d'une alimentation de qualité pour les Gardoises et les Gardois au travers d'actions structurantes, de projets de collectivités et d'initiatives locales à hauteur de 411 497,44 €. Le Conseil départemental a par exemple soutenu la construction d'une chèvrerie communale sur la commune des Plantiers à hauteur de 19 755,81 € et la cuisine mobile pédagogique itinérante d'Alès Agglomération pour un montant de 22 418, 44 €.

S'engager sur la restauration scolaire

La mise en œuvre de l'ensemble des exigences des nombreuses lois opposables à la restauration scolaire (« Paquet hygiène », « Egalim », Agec » et « Climat et résilience »), bouscule les pratiques et fonctionnements des établissements et notamment des collèges en faveur d'une restauration de qualité et responsable. L'atteinte des objectifs fixés implique non seulement leurs équipes de direction et de cuisine mais également leurs équipes pédagogiques qui doivent sensibiliser les collégiens à l'alimentation durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire, ceci afin de changer les comportements.

Les nombreux indicateurs suivis mettent en évidence une amélioration continue malgré un contexte financier compliqué qui impose de résoudre au quotidien une équation complexe : assurer des menus avec des approvisionnements plus durables, sans augmenter les tarifs, en diminuant l'empreinte environnementale et sans sacrifier la qualité gustative ni l'équilibre nutritionnel requis.

Des actions fortes ont été menées en 2025 pour favoriser l'accès pour tous les collégiens à une alimentation durable et de qualité, à un tarif maintenu au maximum à 3,50 €/repas, pour les 66 % de collégiens gardois demi-pensionnaires.

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE

Outre la poursuite des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, un dispositif innovant a été expérimenté, co-porté avec la mission Éducation développement durable de l'Académie de Montpellier, en faveur de 6 collèges volontaires. Durant 6 mois, tous les représentants de leurs « usagers » (collégiens, parents, équipes pédagogiques) ont été mobilisés pour quantifier et identifier ensemble le gaspillage alimentaire et proposer un plan d'actions spécifique partagé avec les équipes de direction et de cuisine. Un indicateur de suivi du gaspillage, avec fixation d'un objectif à atteindre (pas plus de 100g gaspillé/ par repas pris), et d'une méthode associée, a été proposé à tous les collèges.

MUTUALISER LES COMMANDES

Le groupement de commandes des denrées alimentaires et l'appel à l'UCL (Unité de conditionnement de légumes) ont continué pour les 26 collèges bénéficiant de ces dispositifs. Une optimisation du fonctionnement de l'UCL

se traduit par une gestion adaptée de la part importante de produits bio qui transite par cette unité. En 2025 l'UCL a été maintenue sur le niveau 2 du label Ecocert. En termes d'activité, 165 tonnes de fruits et légumes frais ont été réceptionnées et transformées par l'UCL, dont 46% issus de producteurs locaux et 47.3% étaient Bio.

Des collèges volontaires non adhérents au groupement de commandes, ont été accompagnés par le Conseil départemental pour lancer en propre des marchés alimentaires.

Cette aide spécifique leur a permis de proposer des menus avec des taux de produits durables et de qualité nettement supérieurs à ceux des années précédentes (exemple : collège La Vallée Verte de Vauvert).

Enfin le Conseil départemental encourage avec ses partenaires, les collèges à adhérer au programme européen « Lait et Fruits à l'école », qui promeut des comportements alimentaires plus sains auprès des élèves et permet d'enrichir leurs connaissances sur les filières et les produits agricoles et agroalimentaires, en particulier avec les signes d'identification de la qualité et de l'origine.

Ces actions ont permis de proposer des menus aux collégiens intégrant plus de produits frais, bio et locaux, avec des coûts mieux maîtrisés pour les établissements comme pour les fournisseurs.



Les collégiens sont régulièrement sensibilisés au gaspillage alimentaire.

Militer pour la culture pour tous

La politique culturelle du Conseil départemental du Gard a pour objectif d'encourager la participation des Gardoises et des Gardois à la vie artistique et culturelle, de permettre l'accès à la culture de tous, et de favoriser la pluralité des expressions. Le Schéma 2020-2024, est aujourd'hui enrichi par le « Schéma départemental de la culture : Phase II », adopté le 16 mai 2025, qui permet, jusqu'en 2028 d'approfondir des thèmes déjà présents dans le schéma initial, et d'y adosser de nouvelles propositions pour répondre aux grands enjeux sociétaux, notamment les attendus écologiques et éthiques.

En application de sa politique culturelle, le Conseil départemental a soutenu en 2025 de nombreux projets pour promouvoir l'art et la culture sur tout le territoire.



Restitution de la Résidence de territoire de la compagnie La Basse cour à Bagnols-sur-Cèze au printemps 2025.

SOUTENIR LA CRÉATION, LA DIFFUSION DES ARTISTES ET LES STRUCTURES PROFESSIONNELLES

- 59 équipes artistiques ont été accompagnées en 2025 pour des projets de création pour un montant de 190 850 € dans tous les champs artistiques (musique, danse, théâtre, arts de la rue, cirque, arts visuels...),
- 99 structures ont été accompagnées en diffusion pour un montant de 256 700 € afin de faciliter la tournée d'un spectacle ou la mise en œuvre d'une exposition. Les structures professionnelles ont également été confortées dans leurs activités,
- 51 structures ont bénéficié d'aides pour un montant de 442 000 €.

MAILLER LE TERRITOIRE

Il s'agit d'accompagner les lieux culturels structurants :

11 lieux conventionnés ont été accompagnés pour un montant de 882 000 €. Ces structures irriguent le Gard, notamment en rayonnant par des programmations décentralisées dans les territoires ruraux et les quartiers prioritaires. Au-delà de la diffusion de spectacles, elles proposent un volet action culturelle, des rencontres entre publics et artistes. Ce sont des points d'appui essentiels de l'aménagement culturel du territoire gardois.

ACCOMPAGNER LES TIERS-LIEUX

Ceux-ci complètent le maillage culturel en offrant des espaces alternatifs, facilitent la participation active des usagers à l'élaboration ascendante des savoirs, créations et productions culturelles. Ils accueillent des besoins qui trouveraient difficilement leur



Patrick Malavieille, Vice-président délégué à la Culture, au patrimoine, à l'éducation artistique

place ailleurs : 11 tiers-lieux ont été accompagnés pour un montant de 121 000 €. À noter, « Re.gards », dispositif co-construit avec le Conseil départemental, fédère 5 tiers-lieux autour d'une résidence itinérante.

SOUTENIR LES FESTIVALS

86 festivals ont été soutenus pour un montant de 367 350 €, ils contribuent à l'identité et au bien-vivre sur les territoires et sont de puissants vecteurs d'attractivité touristique pour notre département.

PROFESSIONNALISATION DES ARTISTES

Les artistes des musiques actuelles et les artistes plasticiens sont soutenus, notamment à travers les « Bourses individuelles d'artistes ». La collectivité départementale a également soutenu les actions patrimoniales, historiques et scientifiques, a fait vivre la culture occitane et a encouragé les dynamiques locales.

Le Château d'Assas

Le château d'Assas au Vigan a accueilli 3 expositions en 2025 :

- Ici d'Ailleurs - Opus II. Entre cour et jardin du 7 avril au 5 mai en restitution de productions émanant des élèves de l'école supérieure des Beaux-arts de Nîmes, en résidence au Vigan, en partenariat avec la commune,
- Détours d'horizons par l'artiste Camille Castillon du 14 mai au 5 septembre
- Buxbaumia, par le photographe Cédric Gerbehaye, en sortie de résidence Images Singulières en Cévennes, à partir du 20 septembre.

Les actions de médiation ont été densifiées au cours de l'année et la fréquentation a été particulièrement au rendez-vous. L'exposition Buxbaumia a ainsi attiré environ 2 000 visiteurs avec des retombées presse très significatives, notamment auprès des médias nationaux.



Exposition Buxbaumia.

La Conservation départementale



Gérard Lattier.

La Conservation départementale a déployé au fil de l'année une programmation culturelle riche et variée dans ses musées. Construite autour de temps forts (expositions temporaires et événements nationaux), cette programmation s'adresse à tous avec des ateliers familles, des conférences, des activités pour les scolaires ou encore des rendez-vous festifs.

L'année 2025 a vu une nouvelle évolution de la politique de programmation avec la mise en place d'expositions temporaires avec un thème commun dans les

trois musées. En 2025, l'Art brut a ainsi permis de réunir 3 artistes locaux :

- Roger Lorance [1925 – 2018]. «Entre Enfer et Paradis» au musée Pierre-de-Luxembourg de Villeneuve-lez-Avignon
- «L'Évangile illustré» de Gérard Lattier au musée laïque d'art sacré de Pont-Saint-Esprit
- Lena Vandrey [1941 – 2018] a présenté ses peintures, dessins et cut-out au musée Albert-André à Bagnols-sur-Cèze.

Chaque exposition a été accompagnée d'une publication permettant de garder la trace des œuvres présentées dont certaines ont été offertes à la Conservation par Gérard Lattier et Lena Vandrey.

Le musée Pierre-de-Luxembourg a également réalisé une exposition avec Johann Gozard, artiste contemporain. du 21 mars au 18 mai 2025, dans le cadre du partenariat développé avec les structures culturelles de Villeneuve-lez-Avignon.

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

En 2025, le Conseil départemental a poursuivi la mise en œuvre du Schéma des enseignements et des pratiques artistiques adopté en 2024.

Les aides à ces structures ont été réajustées, 18 structures ont ainsi été accompagnées et 5 projets innovants ont été soutenus.

ARTISTES AU COLLÈGE



Dans le cadre du dispositif "Artistes au collège", 154 projets ont été accompagnés (22 résidences et 132 parcours). 92 % des collèges publics du Gard participent au dispositif soit plus de 10 000 collégiens.

2 M€

pour l'Établissement public de coopération culturelle du Pont du Gard

Le Conseil départemental du Gard est membre de l'EPCC du Pont du Gard, site classé au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO grand site de France. Par son financement, il contribue à l'amélioration des prestations offertes aux visiteurs et à l'augmentation de la fréquentation du site, notamment les espaces muséographiques.

Ce partenariat étroit se traduit également dans le cadre de projets culturels, notamment à travers l'accueil par le Pont du Gard des restitutions de parcours labellisés.

Les Archives départementales

La collecte réglementaire des archives publiques s'est traduite en 2025 par l'entrée et la prise en charge de 437 mètres linéaires d'archives. Les dons et achats d'archives privées ont représenté 23,18 ml.

Concernant l'archivage numérique, l'année 2025 a été marquée par la poursuite des versements numériques dans le Système d'archivage électronique à conservation définitive ainsi que par l'entrée en production du Système d'archivage électronique dédié aux archives éliminables.

Les travaux de rédaction du plan de sauvegarde des biens culturels se sont poursuivis, particulièrement autour de la priorisation des fonds à sauvegarder.

Le Conseil départemental aide les communes à préserver leur patrimoine archivistique : aide à la restauration des archives historiques (pour les communes de moins de 5 000 habitants), aide à la protection des salles d'archives contre l'incendie.

DIFFUSER LE PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE

11 511 documents ont été communiqués en salle de lecture lors de 2 195 séances de travail et plus de 1,4 million de pages ont été consultées sur le site internet. Les opérations de numérisation se sont poursuivies et ont concerné des fonds variés tels que les répertoires des notaires, les répertoires généraux de l'enregistrement, les fonds des réfugiés de la guerre civile espagnole et de la seconde guerre mondiale ou encore les arrêts de la Cour d'assise et du Tribunal criminel. Parallèlement, les Archives départementales complètent également la numérisation des registres des comités et délibérations des communes. Aujourd'hui, 9,6 millions



Ouverture de l'exposition «Le Temps de la guerre 1939-1945 dans le Gard » à l'automne 2025.

de pages et images ont été numérisées. Parallèlement, les chantiers d'encodage des instruments de recherche se poursuivent, en lien avec les traitements de fonds effectués.

VALORISER LE PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE

L'année 2025 a proposé une offre culturelle et pédagogique importante et variée : plus de 7 200 personnes ont participé aux activités in situ ou hors les murs ; 26 expositions itinérantes ont été mises à disposition gratuitement ; 4 publications ont été réalisées, toutes diffusées en ligne.

Une nouvelle exposition «Le Temps de la guerre 1939-1945 dans le Gard » est présentée depuis le 13 octobre 2025 dans le cadre des 80 ans de la Libération, avec une exposition itinérante en parallèle et un catalogue d'exposition. Des actions de médiation, des visites guidées, des conférences sont proposées.

Une attention particulière a été également portée à l'éducation artistique et culturelle pour mettre l'archive au centre du processus de création et de permettre un dialogue entre Archives/artistes/élèves.

Les Archives départementales ont invité 2 artistes pour la création originale d'ateliers nomades qui ont permis aux élèves de pratiquer la gravure en s'inspirant d'archives dans leur établissement. Des formations pour

les enseignants et futurs enseignants ont été organisées pour développer l'utilisation des archives comme support pédagogique et outil culturel.

Les actions sur le territoire ont été renforcées en s'appuyant sur des outils numériques, la diffusion des expositions itinérantes avec un livret récapitulatif et des médiations sur les lieux d'exposition.

- Conférences des sociétés savantes : société d'histoire de Nîmes et du Gard, École antique.

Enfin, les Archives départementales ont accueilli des étudiants du DU (diplôme universitaire) de généalogie de l'université de Nîmes sur 7 séances.

ÉVÉNEMENTS NATIONAUX

- 8 mars 2025, Journée internationale des droits des femmes : deux projections en l'honneur de Simone Veil. Dans le cadre du projet départemental sur le droit des femmes, les Archives ont participé à l'alimentation d'une Timeline, à créer des propositions de jeux et des réflexions sur un atelier.
- En mars 2025, à l'occasion de la Semaine de la presse et des médias dans l'École : lancement du projet Fake News avec une exposition itinérante, un livret, des QR codes, et un partenariat avec le réseau Canope pour la création d'un jeu éducatif.
- 11 novembre 2025 : projections/rencontres de films documentaires et de courts métrages sur la guerre de 1914 aux Archives départementales et sur le territoire.

Construire une destination touristique d'exception

La fréquentation touristique de l'année 2025 présente un allongement des ailes de saison avec un étalement de la fréquentation dès le printemps et sur une grande partie de l'automne tandis que la fréquentation estivale s'est un peu resserrée sur le mois d'août. Toutefois, on constate une diminution de 6% du nombre de nuitées touristiques par rapport à 2024, comme au niveau national moyen.

L'autre fait marquant, particulièrement chez les restaurateurs, est la baisse sensible de consommation locale des touristes : l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat en sont les causes principales. Pour autant, il est possible de constater une attractivité confirmée du territoire

malgré des disparités selon les destinations. Les pouvoirs d'influence même involontaires des médias pèsent lourd sur les choix des lieux de vacances (canicule, sécheresse, incendie...). De plus, on remarque une tendance forte de la plupart des touristes à réserver de plus en plus tardivement, ce qui rend plus difficile la projection et la visibilité pour les professionnels du secteur. Le séjour moyen d'un touriste dans le Gard dure 6 jours.

2025 est la 3^e année du nouveau Schéma départemental du Tourisme, des Loisirs et de l'Attractivité porté au quotidien par Gard Tourisme avec de nombreuses actions se poursuivant, notamment :

- Les travaux pour la création d'un pôle d'innovation avec des partenaires dont le premier enjeu sera de favoriser les hébergements sur la grande itinérance et de déterminer les besoins en services.
- La création d'un guichet unique visant à faciliter l'accompagnement des porteurs de projets.
- L'aide aux projets d'investissements à vocation touristique. Depuis sa création, la doctrine éponyme se développe auprès des collectivités et du secteur associatif : aires de campings, équipements de valorisation et restauration ou valorisation de patrimoine vernaculaire. En 2025, le Conseil départemental a ainsi soutenu 15 dossiers pour un montant total d'aide de 107 086,83 €.

TOURISME SOCIAL, SOLIDAIRE ET DURABLE

L'appel à projets 2025 a permis à 281 Gardois de tous âges, éloignés de l'accès au tourisme et loisirs de découvrir le territoire. D'une durée de 2 à 5 jours et incluant au moins une



Bruno Pascal,
Vice-président délégué
à l'Attractivité des territoires

nuitée, ces séjours s'articulent autour de la découverte et la préservation de la biodiversité, le développement durable, la rencontre avec des agriculteurs, la valorisation du patrimoine gardois, sans oublier les visites pour goûter et partager les saveurs gardoises et les activités nature ou culture. L'augmentation du nombre de demandes démontre toute l'importance de ce dispositif.

- Poursuite, avec d'autres partenaires, d'une étude visant à définir une stratégie touristique autour du canal du Rhône à Sète, favorisant ainsi le « slow tourisme » fluvial et fluvestre (vélo et pédestre).
- Poursuite de la structuration d'itinéraires culturels thématiques visant à favoriser les mobilités douces et la valorisation du patrimoine historique à travers le territoire
- Poursuite du déploiement de la Signalisation d'information locale et de la Signalisation d'intérêt culturel et touristique sur le territoire pour favoriser la répartition des flux et encourager la découverte des sites et entreprises locales par les visiteurs, tout en préservant la qualité de l'environnement en limitant la pollution visuelle.

"LE GARD, MILITANT DU GOÛT"



En termes d'attractivité, "Le Gard, Militant du Goût" et le "Concours Gard Gourmand" sont désormais des marques territoriales reconnues et protégées par l'INPI.

En 2025, le concours Gard Gourmand a récompensé 99 entreprises (artisans métiers de bouche, agriculteurs-transformateurs, restaurateurs) en attribuant 134 médailles. Cette année encore, les jurés ont attribué 5 prix d'excellence (soit une note de 20/20). Ce concours contribue au soutien économique des entreprises gardoises, au déploiement de la politique de qualité alimentaire gardoise et à la notoriété du Gard et de ses richesses gastronomiques.

Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales

Le développement rural grâce à l'Europe

Le programme LEADER (en faveur du développement agricole et rural) est un dispositif européen destiné au développement d'un territoire rural, permettant d'accompagner des projets privés et publics via le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). La totalité des territoires ruraux du département est ainsi éligible aux fonds FEADER-LEADER et peut disposer d'une enveloppe de 8,8 M€ à programmer au sein des comités de programmation

des Groupements d'action locaux (GAL) jusqu'en 2027.

Pour contribuer à la mobilisation de ces crédits, le Conseil départemental a accordé en 2025 une subvention de 55 000 € aux 5 structures animatrices des GAL au titre de la solidarité territoriale et du développement rural.

À travers sa participation aux comités de programmation et les co-financements qu'il peut apporter, le Conseil départemental favorise la mobilisation des crédits



Carole Bergeri, Questeur, Déléguée à l'Europe et à la politique contractuelle territoriale

européens FEADER (effet levier pouvant aller jusqu'à 4€ de fonds LEADER pour 1€ de fonds publics « nationaux »).

Dans le cadre du programme FEDER 2021-2027 le Conseil départemental développe une action de promotion des fonds européens en lien avec ses priorités et ses interventions.

Le Conseil départemental soutient la Maison de l'Europe de Nîmes, association de promotion des programmes européens (notamment Erasmus+), des jumelages et de l'apprentissage des langues européennes. Enfin le Conseil départemental est adhérent à trois réseaux de mobilisation et d'échanges sur l'Europe : Leader France, Agence de développement rural Europe et territoire et Association française du Conseil des communes et régions d'Europe).

Services de soutien en milieu rural

Afin d'assurer la solidarité territoriale, le Conseil départemental accompagne les communes, éligibles aux fonds européens Leader portés par les GAL, dans le maintien des Services de proximité en milieu rural. Ce dispositif intervient lorsque l'initiative privée est défailante ou insuffisante pour assurer la création ou le maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural. En 2025, deux communes ont été soutenues, notamment Saint-André-de-Valborgne. Les travaux d'aménagement d'un local en boucherie ont été accompagnés à hauteur de 10 % du montant total du projet (100 000 €).



Les fonds européens bénéficient aux communes comme par exemple l'aménagement d'un local en boucherie à Saint-André-de-Valborgne.

Les Contrats territoriaux



La piscine intercommunale du Pays d'Uzès, inaugurée à l'automne 2025, a vu le jour grâce à un contrat territorial.

Le Conseil départemental accompagne les communes et les intercommunalités dans leurs projets d'investissement. Depuis le Pacte pour les Gardois mis en œuvre dès 2016, les Contrats territoriaux sont ancrés dans la relation de proximité établie entre le Conseil départemental et les collectivités. Les contrats territoriaux permettent de financer des travaux réalisés par les communes ou leurs groupements à travers 4 dispositifs :

- CDE (Crédit départemental d'équipement) pour les équipements de proximité (bâtiments communaux, espaces publics, équipements sportifs, scolaires, maisons de santé...),
- Aménagement de traversées d'agglomération,
- Équipement rural (eau potable et assainissement),
- Réhabilitation de Monuments historiques.

Le Conseil départemental soutient également des projets au caractère plus structurant pour l'attractivité du territoire départemental : les Dossiers d'intérêt départemental. En 2025, 177 Contrats territoriaux ont été signés entre le Conseil départemental et les collectivités, dont 128 contrats liés au CDE, 1 aux Monuments Historiques, 25 aux traversées d'agglomérations et enfin 23 à l'équipement rural, soit un montant total d'aides financières de 15,57 M€ sur près de 68 M€ de travaux. Pour inciter les collectivités locales et leurs groupements à s'engager

dans la transition écologique, le Conseil départemental du Gard a décidé d'apporter une bonification financière aux projets intégrant cette dimension. En 2025, 42 projets ont ainsi fait l'objet d'un bonus écologique de 10% , soit un tiers des projets subventionnés.

Simple et efficace, le dispositif des contrats territoriaux répond aux attentes des élus locaux et permet de satisfaire les besoins quotidiens des habitants. Ces contrats permettent également de soutenir l'activité avec un fort levier sur l'économie locale.

Exemple de projets soutenus en 2025

Rénovation énergétique de l'école élémentaire Les Félibres (CT)

Portée par la commune de Pujaut
 • Montant HT du projet : 1,467 M€
 • Montant de subvention : 200 720,50 €

Restauration de la chapelle Saint-Pierre de Castres (CT)

Portée par la commune de Trèves
 • Montant HT du projet : 336 800 €
 • Montant de subvention : 50 520 €

Développer la lecture publique sur l'ensemble du Gard

En mai 2025, la collectivité a adopté le nouveau Schéma départemental de la Lecture publique autour de 4 axes :

- moderniser les bibliothèques,
- développer la médiation en bibliothèque,
- faire des bibliothèques des espaces d'accueil et de sociabilité,
- favoriser la participation des bibliothèques à la vie culturelle de la cité.

FORMATION

La Direction du livre et de la lecture (DLL) a proposé plus de 35 journées de formation dont deux journées départementales de la lecture publique : en mars, sur la lecture et le tout-petit et en octobre sur les seniors en bibliothèque. Elles ont réuni plus de 60 personnes chacune dont les animateurs professionnels et bénévoles des bibliothèques et des agents des services sociaux.

Un nouveau format de formation a été proposé au réseau ; « 1 Heure avec... ». Ces visio-conférences ont lieu avec un acteur de la chaîne du livre : éditeur,

illustrateur. Les 5 rendez-vous de l'année 2025 ont été très appréciés (format court, replay).

2025 a également vu l'aboutissement du travail de création collective d'un tapis de lecture débuté en 2024. Ce tapis a pu rejoindre le catalogue des outils d'animation de la DLL, il est maintenant empruntable par l'ensemble du réseau.

ITINÉRANCE DE LA LECTURE

Contribuant à l'animation du réseau de bibliothèques par le biais de spectacles dédiés à la Petite enfance et de Contes pour un public familial, 12 collectivités ont accueilli « Contes en balade » en 2025.

Participant à l'accompagnement du développement de la médiation en bibliothèque, la DLL a fait l'acquisition de 2 expositions interactives sur le loup et le climat.

AIDES AU DÉVELOPPEMENT

L'accompagnement de bibliothèques en cours de réaménagement de leurs espaces, de développement de leur informatisation ou d'aide aux collections a fait l'objet de financement :

- d'aide à l'achat de mobilier spécifique de bibliothèque (22 075 €) pour 8 collectivités,
- d'une aide à l'informatisation (3 480 €) pour 3 collectivités,
- d'une aide aux collections (5 000 €) pour 4 collectivités.

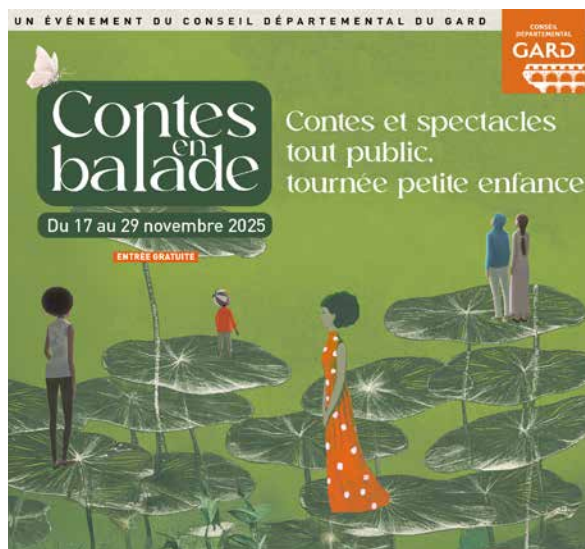
Ces aides sont le fruit de tout l'accompagnement des 200 bibliothèques du réseau.

DIFFUSION DOCUMENTAIRE

L'année 2025 a été l'occasion d'une vérification complète de la collection Livres. Pour ce faire, les 86 tournées bibliobus, ont été adaptées. Parallèlement, la DLL a accueilli sur place 54 bibliothèques pour les livres, 51 pour les DVD et 31 pour les CD.

En 2025 l'ensemble de la diffusion a représenté 79 242 prêts, dont deux tiers de livres.

Le site **biblio.gard.fr** a été repensé pour plus d'ergonomie.



La Direction du livre et de la lecture propose chaque année l'événement itinérant Contes en balade.

S'engager pour la santé et les soins partout et pour tous

LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Les services de la Protection maternelle et infantile du Conseil départemental accueillent et accompagnent les futurs et les jeunes parents dès le début de la grossesse. Ils contribuent ainsi à réduire les vulnérabilités parentales et favoriser le développement harmonieux des enfants.

Sur les territoires, les équipes de PMI ont réalisé des actions de dépistage, des bilans de santé en école maternelle et accompagné les familles en situation de vulnérabilité. Renforcée, l'équipe du Relais accueil petite enfance handicap intervient auprès de davantage de familles ayant un jeune enfant en situation de handicap.

En parallèle, la PMI permet un soutien à la parentalité par exemple, en accompagnant dans tout le Gard les lieux d'accueil enfants parents labellisés CAF.

CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE

Les 11 Centres de santé sexuelle du Gard sont des lieux ressources pour les jeunes et les personnes en difficulté. Des actions collectives d'information ou de sensibilisation sur la vie affective, la sexualité et la contraception sont menées dans les établissements scolaires, les associations... auprès des jeunes et des personnes en situation de handicap.

CENTRES D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE

Le Conseil départemental apporte un soutien financier à hauteur de 20 % de leur budget aux 3 Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)



Une rencontre régionale des services de PMI a eu lieu à Nîmes en 2025.

du Gard, en complémentarité des financements de l'Agence régionale de santé (cf. p.15).

ATTRACTIVITÉ MÉDICALE

Le Plan santé départemental 2024-2027, adopté en 2024, a vocation à contribuer à offrir une meilleure qualité de vie à toutes les Gardoises et les Gardois, mais aussi à maintenir l'attractivité et la vitalité des territoires.

En tenant compte des réalités de territoires, sources d'iniquité d'accès aux soins et à la santé, et des nouveautés de la médecine de proximité, le Conseil départemental du Gard souhaite déployer une stratégie de soutien de l'exercice médical coordonné. En 2025, la collectivité a soutenu le déploiement ou la création de 3 maisons de santé pluriprofessionnelles à Bessèges, Saint-Ambroix et Chamborigaud, ainsi que le fonctionnement de 4 centres de santé situés à Saint-Gilles, Lussan, Saint-Hilaire-de-Brethmas et Le Vigan. Toujours en 2025, le Conseil départemental du Gard et l'Université de

Montpellier ont signé une convention de partenariat dans l'objectif de développer conjointement l'attractivité de l'exercice médical dans le Gard.

Enfin, le Conseil départemental a mis en œuvre plusieurs actions ciblées en direction des futurs professionnels de santé : bourse d'étude, création d'un parcours d'accueil des internes et jeunes médecins...

PRÉVENTION SANTÉ

En 2025, le Conseil départemental a poursuivi sa politique en matière de prévention santé et d'accès aux soins avec une approche globale des besoins et dans une déclinaison territoriale coordonnée des actions, notamment pour les publics les plus précaires.

EFFIGARD : « MON PLAN D'ACTION SANTÉ »

En 2025, le Conseil départemental a également mis en place une action de prévention santé. En partenariat avec le pôle prévention en santé de la CARMI-FILIERIS, les services sociaux territoriaux se sont engagés à déployer l'action EFFIGARD : « mon plan d'action santé ».

Cette action prévoit une formation pluridisciplinaire des animateurs et la co-construction d'une action locale pour améliorer la situation quotidienne des participants, en prenant en compte la réalité du poids de la maladie chronique dans leur parcours d'accompagnement social.

Entre l'automne 2024 et juillet 2025, 64 personnes ont été incluses dans ce programme.

Le sport partout et pour tous

La politique sportive du Conseil départemental encourage la pratique du sport pour le plus grand nombre en réduisant les inégalités. Les grandes orientations de la politique sportive se déclinent donc comme suit :

- En faveur de l'égalité d'accès aux pratiques sportives, on retrouve des axes importants tels que la mixité accrue afin de réduire les exclusions à travers le sport handicap, l'encouragement des projets et manifestations favorisant le sport pour tous, le soutien à l'achat au petit matériel sportif ou bien encore la sensibilisation des collégiens à la pratique sportive et aux valeurs citoyennes.
- Le soutien aux associations structurantes que sont les Comités départementaux et

les clubs formateurs ou de performance « classiques » ou de pleine nature, que ce soit à travers une aide à la structure pour ceux qui sont éligibles, un accompagnement pour certains de leurs projets ou bien encore par un soutien à leurs manifestations. Une aide est également possible pour l'achat de petits équipements.

- L'animation et le développement du territoire à travers l'aide aux différentes manifestations sportives « classiques » ou de pleine nature, à impact local ou structurant pour le territoire, de performance, ouvertes aux personnes présentant un handicap, ou bien désormais non compétitives et favorisant la pratique pour tous.

UNE ACTION DE TERRAIN

Le Conseil départemental suit et accompagne 70 clubs formateurs, 70 comités départementaux et plus d'une centaine d'associations sportives dans l'organisation de leurs manifestations.

Parmi les événements phares « récurrents », on peut citer le Tournoi International du Tir à l'Arc, la 55^e édition de l'Étoile de Bessèges-Tour du Gard, ou bien encore les Challenges gardois (trails, duos nocturnes et VTT). Et pour la 3^e année, la HandiGard Classic (manche de Coupe de France et inscrite au calendrier international).

On peut également souligner l'attention particulière du Conseil départemental vis-à-vis des clubs féminins, notamment de



Vincent Bouget,
Conseiller départemental
délégué aux Sports

l'agglomération nîmoise, ou bien encore le dispositif « Sportifs au collège » qui continue de se développer et de se diversifier. En effet en 2025, 12 associations sportives gardoises ont participé à ce dispositif, et sont intervenues dans une vingtaine de collèges du département, auprès de plus de 2 000 collégiens.

Comme chaque année, le Conseil départemental a organisé avec le CDOS (Comité départemental olympique et sportif) la soirée de remise des trophées sportifs gardois. Cette soirée met à l'honneur l'ensemble du tissu associatif gardois, des sportifs aux dirigeants, en passant par les arbitres ou les bénévoles.

Depuis 4 ans, le Conseil départemental accompagne également "les jeunes sportifs de haut niveau gardois" qui le sollicitent et sont inscrits sur les listes ministérielles (environ 70 sportifs toutes disciplines confondues) et organise une soirée de mise à l'honneur à cette occasion.

Les 3 orientations du Schéma des sports, qui a été voté en 2023

- **Poursuivre et renforcer son rôle de moteur dans l'égalité d'accès à la pratique sportive de toutes et tous,**
- **Être fédérateur auprès des acteurs du monde sportif gardois tout en poursuivant cette démarche de mise en réseau et de cohésion territoriale,**
- **Être un vecteur clé dans la valorisation du territoire, de ses espaces naturels et de ses acteurs.**

Un sport vraiment ouvert à tous

Deux actions phares ont été initiées en 2025 :

- **La place des femmes dans le sport** : une démarche commune entre la politique sportive et la mission «égalité femmes-hommes» avec une conférence-débat organisée le 31 mars 2025 réunissant élus, acteurs du sport gardois et réseau des droits des femmes. Deux défis majeurs sont ressortis : la rupture de la pratique sportive chez les jeunes filles (11-17 ans) et l'égalité femmes-hommes dans la gouvernance des clubs. Ces thématiques ont été confiées à des étudiantes en Master Design social de l'Université de Nîmes dans le cadre d'un partenariat. Entre septembre 2025 et janvier 2026, elles ont mené des enquêtes dans des collèges, lycées et clubs sportifs, recueilli les différents points de vue des acteurs concernés et formulé des pistes d'amélioration et de projets pour favoriser le sport pour toutes et tous et une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

- **La promotion du sport pour les publics en insertion professionnelle.** Face aux difficultés physiques et psychologiques rencontrées par les publics en insertion, le sport apparaît comme un outil efficace pour améliorer la santé, le bien-être et les compétences psychosociales, favorisant ainsi l'accès à l'emploi. Une journée « Sport et santé, clés de l'insertion » a donc été organisée à Nîmes réunissant 106 participants issus de 6 chantiers d'insertion, autour d'ateliers sportifs et de stands de prévention santé. Vu le succès, cette journée sera renouvelée.



La première journée « Sport et santé, clés de l'insertion » a eu lieu le 8 avril 2025.

Le Centre sportif du Gard à Méjannes-le-Clap



Le Centre sportif poursuit sa modernisation pour accueillir de plus en plus d'événements sportifs, notamment autour du vélo et de la jeunesse, comme les rencontres UNSS gardoises le 12 mars 2025.

En 2025, la mutation du Centre sportif du Gard s'est poursuivie après les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Deux opérations, l'une concernant la réhabilitation de l'offre d'hébergements, et l'autre relative au pôle vélo, ont été lancées avec les premières études et diagnostics. Le centre continue ainsi à se développer et se moderniser pour accueillir les 4 disciplines (breakdance, cyclisme sur route, paracyclisme sur route, basket 3x3) mais également beaucoup d'autres. L'orientation vers la création d'un « pôle vélo » permet d'apporter une dynamique autour du cyclisme sous toutes ses formes, et notamment de grands événements (Étoile de Bessèges-Tour du Gard, Handi Gard Classic). Le breakdance continue également de rayonner sur le territoire gardois en gardant un lien fort avec le Centre sportif. La création d'un pôle espoir BGirls regroupe régulièrement une dizaine de filles à Méjannes-le-Clap et renforce encore le partenariat existant entre l'association et le Conseil départemental.

Relier les personnes et les territoires



Le Conseil départemental du Gard, acteur majeur des solidarités, est particulièrement attentif au lien social. Ce dernier passe par la capacité à relier les territoires par des moyens physiques, comme les routes, mais aussi sociaux en respectant l'équité d'accès aux droits de tous, où que chacun vive. En ville comme en milieu rural, à la mer comme à la montagne, quel que soit son âge et son environnement social, chaque Gardoise et chaque Gardois doit avoir accès au même service public départemental.

Soutenir une vie associative de proximité

L'animation de la vie sociale est assurée par les centres sociaux et les espaces de vie sociale. C'est pourquoi la collectivité apporte son soutien aux 31 centres sociaux et 29 espaces de vie sociale qui assurent le maillage de l'ensemble du territoire départemental. Partout, ils apportent une animation de la vie sociale locale pour tous les âges de la vie.

en ce qui concerne l'accueil et l'orientation pour l'accès aux droits, l'accompagnement de la parentalité et de la jeunesse, l'accès à la culture, aux loisirs, aux sports, sans oublier les actions destinées aux seniors afin de prévenir, le plus en amont possible, la perte d'autonomie.



Amal Couvreur,
Vice-présidente déléguée
à la Politique de la Ville

Il s'agit d'accompagner une véritable politique de prévention au travers de l'ensemble des actions mises en œuvre par tous les acteurs de la vie sociale, associatifs ou publics, notamment



«Bienvenue chez vous», fête du quartier Valdegor-Pissevin en 2025.

CHIFFRES CLÉS

- 7 contrats de ville et 17 quartiers concernés
- 1 982 518€ de subventions aux associations de quartier en 2025
- 691 actions dans les quartiers «Politique de la ville»

Réduire les inégalités sociales

Le Conseil départemental accompagne la dynamique de la vie associative sur les quartiers prioritaires et soutient les actions réalisées dans le cadre des contrats de ville au moyen du fonds de développement de la vie sociale (FDVS) créé en janvier 2024. Il intervient conformément à ses priorités en matière d'accompagnement de la jeunesse et l'éducation, de soutien au lien social, à la citoyenneté, à l'accès aux droits, de développement

économique et l'emploi, d'accès aux savoirs de base, de lutte contre la fracture numérique et d'accès à la culture. Le Conseil départemental a soutenu les 7 contrats de ville sur ses axes prioritaires : la prévention, la médiation, les dispositifs d'accueil et d'accès aux droits, l'accès aux soins, la médiation numérique, l'insertion professionnelle des personnes en situation de rupture, la valorisation des initiatives locales et l'entrepreneuriat social.

Mieux circuler sur les routes

Dans un contexte budgétaire plus contraint, le Conseil départemental a poursuivi ses efforts pour maintenir un niveau d'investissement élevé en matière de mobilités.

Malgré les limitations financières, des projets structurants ont été engagés afin de répondre aux besoins croissants en déplacements sur le territoire. L'objectif principal demeure l'amélioration de la sécurité, la modernisation des infrastructures et l'accompagnement des nouveaux usages liés à la mobilité, tout en veillant à optimiser l'utilisation des fonds publics. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de garantir un aménagement équilibré du territoire et de faciliter la vie quotidienne des habitants.

GRANDS TRAVAUX

Concernant les grandes infrastructures de mobilité, le Conseil départemental a contribué financièrement à la déviation de Laudun-L'Ardoise ainsi qu'à la création du giratoire de Roquemaure, deux projets menés par l'État. Par ailleurs, une participation financière a été accordée à l'EPTB Vistre-Vistrenque pour la renaturation du Buffalon sur la commune de Rodilhan, dans le cadre des mesures compensatoires liées au projet de déviation de Redessan.

SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS

Le Conseil départemental a poursuivi ses efforts pour moderniser et sécuriser les déplacements du quotidien avec entre autres en 2025 :

- La sécurisation du carrefour sur la RD 982 sur la commune d'Arpaillargues-et-Aureillac,

- La sécurisation de l'accès à Gallician, par la création d'un giratoire à l'intersection de la RD 6 572 et de la RD 779,
- La sécurisation de la traversée des cyclistes de la RD 981 pour rejoindre la Via Rhôna sur la commune de Roquemaure (photo).



15 M€ POUR L'ENTRETIEN

L'entretien du patrimoine routier a une nouvelle fois été placé au premier rang des priorités avec plus de 15 M€ d'investissement :

- L'entretien des chaussées s'est poursuivi par l'entretien préventif et intermédiaire de plusieurs sections de routes départementales dont la finalisation de la réhabilitation de la RD 6113 entre Nîmes et Bouillargues, de la RD 216 à Salindres et par le commencement des travaux de la RD 139 entre Vergèze et Vestric ainsi que de la RD 5 entre Tresques et Bagnols-sur-Cèze.
- En outre, la rénovation du patrimoine de ponts et murs de soutènement s'est poursuivie avec la mise en œuvre d'un programme annuel d'entretien courant et la finalisation des travaux de réhabilitation du pont de Sylvéreal sur la commune de Vauvert.



Martin Delord,
Vice-président délégué
aux Infrastructures routières

CHIFFRES CLÉS

4 620 km

de voirie dans le Gard,
dont 1 563 km en zone de
montagne

204 km

de voies vertes, dont 12 km
mis en service en 2025

38,6 M€

d'investissements
(directs et indirects)
réalisés en 2025

27

contrats territoriaux
Traversées d'Agglomération
conclus pour un montant
d'aide de près de 5,2M€

3 200

ouvrages
de franchissement

Privilégier les déplacements doux

La mise en œuvre du plan vélo du Conseil départemental a continué en 2025 avec un investissement de 7,7M€ au total, permettant de finir les travaux sur différentes voies vertes gardoises :

- La Via Rhôna (EV17) entre le pont d'Espeyran à Saint-Gilles et le Port de Gallician à Vauvert.
- La V70 entre Fontanes et Quissac avec la sécurisation des ouvrages d'arts et des falaises.
- La voie verte Cardet/Anduze avec les sécurisations des traversées des RD 907 et RD 24 sur la commune de Lézan.

Une nouvelle voie verte a été créée entre Nîmes et Bouillargues le long de la RD 6113.

De nouveaux travaux ont par ailleurs débuté sur la section de la V66 entre Nîmes et Caveirac.

Le Plan vélo a également permis de poursuivre les études pour la création d'une voie verte entre Vauvert et Vestric.

Enfin, ce plan permet au Conseil départemental de verser des aides aux intercommunalités ou aux communes pour soutenir leurs projets d'aménagements cyclables (comme la Communauté de communes du Pays d'Uzès ou la Commune de Bagnols-sur-Cèze), ou dans le cadre du transfert de maîtrise d'ouvrage (dans le cas par exemple de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence).



Olivier Gaillard,
Vice-président délégué
à l'Aménagement du territoire



Les travaux de la voie verte de Gallician ont été achevés en 2025.

INTERMODALITÉ

Pour lutter contre l'auto-solisme, le Conseil départemental investit également dans les pôles d'échanges multimodaux, afin de favoriser le développement de l'intermodalité : vélo, co-voiturage, parkings relais, transports en commun...

Connecter chacun au Très haut débit

Le Conseil départemental a tenu son engagement au titre de la solidarité des territoires.

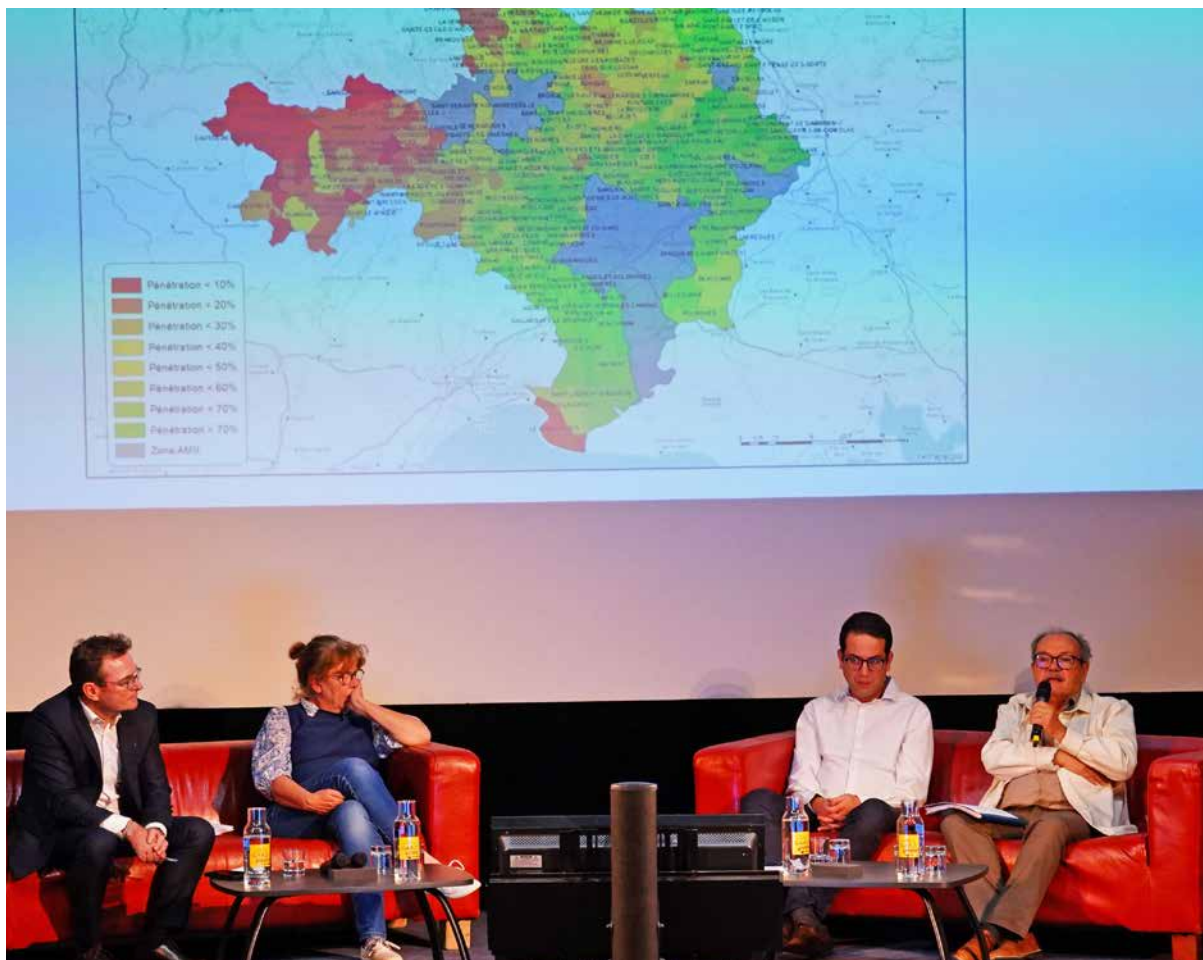
L'accès aux nouvelles technologies est désormais une réalité pour toutes les Gardoises et tous les Gardois.

Le réseau WiGard Fibre est pleinement opérationnel. Il constitue un investissement clé pour le développement économique, la réduction de la fracture numérique, l'attractivité de nos zones rurales.

Grâce à ce projet d'envergure, le Conseil départemental a inscrit son territoire dans l'avenir pour un Gard plus innovant, plus attractif, plus solidaire.

CHIFFRES CLÉS

- 274 000 prises déployées, soit 100 % des locaux de la zone du Réseau d'initiative publique du Gard, sur 303 communes, hors agglomérations (Nîmes, Alès et Bagnols-sur-Cèze et communes gardoises du Grand Avignon), qui relèvent de la seule initiative privée.
- Plus de 148 000 clients raccordés sur le réseau fin 2025.



En octobre 2025, le Conseil départemental a dressé le bilan de la couverture fibre du territoire. Aujourd'hui, l'intégralité du Gard (hors agglomération) dispose d'un accès au THD.

Garantir et simplifier les services de proximité

Les Maisons du Conseil départemental

Les Maisons du Conseil départemental répondent à trois objectifs principaux : plus de proximité, plus de service et plus de visibilité.

Après l'ouverture des 3 Maisons fixes (Alès et Bagnols-sur-Cèze en 2023 et Le Vigan en 2024), une réflexion pour l'achat des deux véhicules des Maisons mobiles- en location à l'époque - a été menée avec les agents dès 2023. Après achat, ces véhicules, mis en service en 2025, correspondent mieux aux missions à effectuer pour un coût inférieur.

Sur l'année 2025, les Maisons du Conseil départemental ont reçu plus de 3 000 sollicitations (893 à Alès, 736 à Bagnols-sur-Cèze, 269 au Vigan et 1 112 dans les Maisons mobiles). Les principales thématiques abordées sont en lien avec les dossiers de la Maison départementale



Les nouveaux véhicules des Maisons du Conseil départemental mobiles sont entrés en service en 2025.

des personnes handicapées (MDPH) et de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

L'ACCUEIL LOCAL

En 2025, le Conseil départemental a amélioré l'accueil des usagers et des publics les plus fragiles et a renforcé l'accessibilité notamment avec l'ouverture du Centre médico-social (CMS) de Villeneuve-lez-Avignon.

Espace Diderot à Nîmes

Fortement présent sur l'ensemble des quartiers dits « prioritaires » du Gard, le Conseil départemental affirme sa présence sur les quartiers ouest de la ville de Nîmes en termes de services de proximité. Ce sont 150 professionnels de 12 structures distinctes, publiques et associatives qui permettent d'apporter accueil, accès aux droits, soutien dans les démarches et accompagnement aux habitants de ces quartiers. Cet espace constitue également un point d'appui renforcé au tissu associatif local, en offrant la possibilité de l'utilisation du site sur des horaires décalés, en soirée ou le week-end, sur la base d'une convention préalable.

Territorialisation MDPH

Le Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027 prévoit d'« adapter les lieux d'accueil social de proximité du Conseil départemental aux différents publics », de renforcer les accueils et les accompagnements de proximité, par l'ouverture d'accueils de proximité de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Une expérimentation de la territorialisation de l'accueil de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a ainsi été mise en œuvre en 2025 pour faciliter l'accès aux droits des Gardoises et Gardois et améliorer la qualité du service rendu. Un accueil de proximité avec ou sans rendez-vous est proposé au sein de 10 centres médico-sociaux (CMS) et à la MDPH. 3 travailleurs sociaux ont été recrutés pour renforcer le service. La formation au dispositif « Aidant connect » a été assurée.

Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence

Le Conseil départemental des jeunes



Les élus du CDJ ont été renouvelés en 2024 et ont travaillé durant toute l'année 2025 sur la concrétisation de leurs 4 projets.

Le Conseil départemental des jeunes (CDJ) est un dispositif de démocratie participative qui permet une éducation active à la citoyenneté des collégiens. Il invite les jeunes à faire entendre leur voix, mais aussi à initier et réaliser des actions qui répondent directement aux besoins des jeunes et peuvent être bénéfiques à tous, grâce à une représentation complète des 53 collèges publics du département.

L'année 2025 a vu les commissions du CDJ se mettre en place et travailler assidûment pour développer de nouveaux projets. Ainsi, deux des quatre commissions projets du premier mandat (2022-2024) ont été maintenues pour le second mandat : "Qualité de vie au collège" et "Développement durable". Les podcasts radio "Micros gardois" et le site internet "Invent'Terre" ont été enrichis et de nouveaux axes ont été développés.

Les deux autres commissions ont été définies autour des "Solidarités sociales", notamment de la santé mentale, et sur la "Citoyenneté".

Ainsi, les projets développés sont :

- Un "guide" adolescents parents pour mieux se comprendre (Commission "Solidarités")
- Un jeu de société pour devenir un citoyen éclairé (Commission "Citoyenneté")
- Une exposition pour sensibiliser aux enjeux environnementaux et promouvoir le site internet "Invent'Terre" pour des collèges plus verts (Commission "Développement Durable")
- De nouveaux podcasts "Micros gardois" pour renforcer le bien être des collégiens (Commission "Qualité de vie au collège").

Les jeunes se réunissent environ une fois par mois en divers sites et lieux remarquables du département ainsi que dans les collèges. Les établissements comme les collégiens et leurs familles peuvent suivre toutes les avancées des commissions via l'Environnement numérique de travail (ENT) du Gard et sur les réseaux sociaux du CDJ.

Informer utilement tous les citoyens du territoire

La Direction de la communication informe les publics sur tous les supports médiatiques : réseaux sociaux, site gard.fr, communiqués et relations presse, magazine Gard info (et son site), campagnes presse, rapports thématiques... Elle renforce aussi sa présence sur le terrain (stands) et la signalétique événementielle.

La communication met en avant les grands projets et priorités de la collectivité, au plus près des territoires. En 2025, elle s'est concentrée sur :

- La poursuite de la valorisation des projets emblématiques du mandat :
 - Promouvoir l'Agence départementale de l'habitat et du logement
 - Mettre en avant les Maisons du Conseil départemental
 - Valoriser le Conseil départemental des jeunes dont le 2^e mandat est en cours depuis l'automne 2024.
- Le déploiement de la signalétique des bâtiments du Conseil départemental pour mieux orienter les usagers, et actualiser les panneaux routiers.
- La 7^e participation au Salon international de l'agriculture

à Paris, qui renforce encore la visibilité de la marque « Le Gard, Militant du Goût ».

Le Conseil départemental rend visible ses actions par différents moyens.

- **Presse :** Le Conseil départemental tient régulièrement des points presse et produit des dossiers de presse au quotidien.



- **Campagnes médiatiques et d'affichage urbain :**

- En 2025, une campagne a mis en lumière la jeunesse avec le CDJ, l'éducation et les collèges, la Petite enfance, les Services civiques ou encore les Projets jeunes.

- Le slogan générique « On est là ! » a permis d'illustrer les compétences départementales et l'engagement quotidien de la collectivité auprès des territoires et des citoyens.

- **Plans de communication internes et externes ciblés :**

- des publiereportages dans la presse après chaque session de l'Assemblée
- la démarche « Eau & Climat, préparons l'avenir »
- le sport : l'Étoile de Bessèges-

Tour du Gard, la HandiGard...
- la culture : exposition Renoir dans les musées départementaux, exposition des Archives...

- **Parutions :**

- 3 numéros du magazine grand public Gard Info,
- rapports thématiques (Égalité, Développement durable, Rapport d'orientations budgétaires, Rapport spécial de la Présidente),
- posts tous les jours sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram, LinkedIn
- actualités régulières sur gard.fr
- Hors-série Gard Info spécial « Mi-mandat » en mai 2025, pour valoriser l'action départementale sur la période 2021-2025.



L'ensemble de ces moyens mettent en lumière les politiques publiques conduites par la collectivité autour des 3 axes prioritaires :

- Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin
- Protéger notre santé et notre qualité de vie
- Relier les personnes et les territoires.

VIDÉOS JEUNES EN LUMIÈRE À VOIR SUR GARD.FR

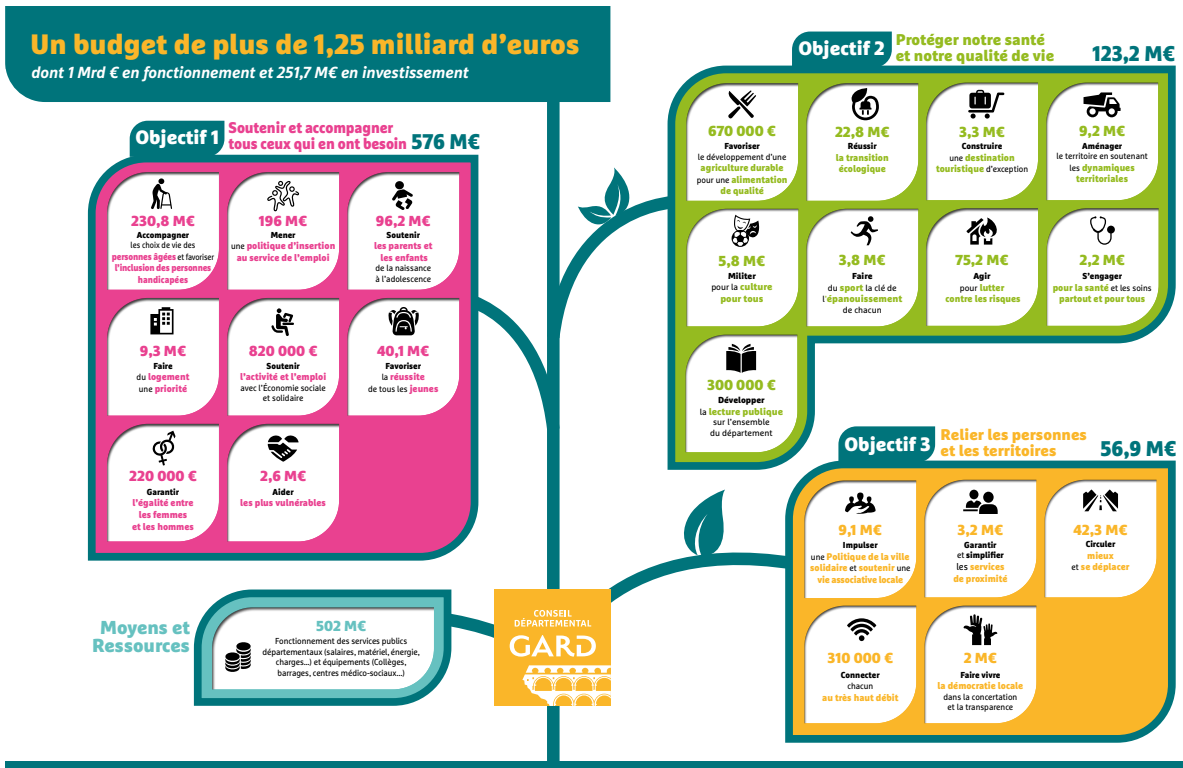
L'événement de fin d'année autour des enfants accueillis par l'Aide sociale à l'enfance a été renouvelé en 2025. Vu le succès de la première édition de « Jeunes en lumière » en 2024, de nouveaux jeunes ont été mis à l'honneur pour leurs parcours inspirants et bien loin des clichés habituels. Pour cet événement et surtout pour les vidéos témoignages, la Direction de la Communication a reçu le prix Communication – Audiovisuel du Club de la presse du Gard en décembre 2025.

Ressources internes



Le Conseil départemental s'appuie sur les compétences de plus de 3 500 agents qui œuvrent au quotidien pour améliorer la qualité de vie des Gardoises et des Gardois.

Préserver durablement les finances du Conseil départemental



Au niveau de la préparation et de l'exécution budgétaire et financière, le pilotage des finances départementales avec une exécution budgétaire 2025 dégage un résultat excédentaire de 81 M€ en fonctionnement et un résultat déficitaire de -13,6 M€ en investissement.

La gestion optimisée de la dette a permis de limiter le recours à l'emprunt sur l'exercice 2025.

Par ailleurs, en 2025, la collectivité départementale a accordé sa garantie d'emprunt pour la construction ou la réhabilitation de 1 970 logements sociaux, soit un capital garanti de 42,1 M€.

Enfin, le pilotage et l'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) départemental comprend 129 programmes et 292 sous-programmes au 31 décembre 2025 en lien avec les directions métier.

CHIFFRES CLÉS

RECETTES RÉELLES :

- Investissement : 88,8 M€ (dont 60 M€ d'emprunts nouveaux)
- Fonctionnement : 1 020 M€

DÉPENSES RÉELLES :

- Investissement : 183,2 M€ (dont 135,1 M€ hors dette)
- Fonctionnement : 950,4 M€

ÉPARGNE BRUTE : 69,2 M€

DETTE :

- Emprunts nouveaux : 55 M€
- Emprunts remboursés : 48,2 M€
- Dette réelle et assimilée : 485,4 M€ (dont 9,2 M€ de dette assimilée (constituée du BEA Gendarmeries))
- Capacité de désendettement : 6,9 ans

Moderniser et protéger le système d'information et les usages numériques

Dans la continuité de 2024, l'année 2025 s'est inscrite autour des différents projets structurants.

DÉPLOIEMENT ET MISE EN PRODUCTION DU GROUPEMENT FERMÉ D'UTILISATEURS

Le déploiement de la fibre a révolutionné la connectivité des sites départementaux et des collèges gardois, offrant un accès au très haut débit pour accompagner l'essor des nouveaux usages numériques.

Ce réseau fermé d'utilisateurs apporte :

- Une solution sur-mesure pour les usages numériques actuels, tout en anticipant l'arrivée des technologies de demain ;
- Une accélération et une fiabilité accrue des flux de données, parfaitement adaptée à la dynamique des nouveaux besoins numériques ;
- Une réponse stratégique à l'arrêt du cuivre, grâce à la migration vers la téléphonie sur IP ;
- Des économies substantielles, avec la suppression des coûts liés aux opérateurs traditionnels de téléphonie et de données.

HÔTEL DU DÉPARTEMENT

Le nouveau siège du Conseil départemental s'affirme comme un bâtiment à la pointe de la technologie grâce à l'installation de solutions multimédias et audiovisuelles de dernière génération. Chaque salle et bureau bénéficie d'équipements innovants garantissant une expérience optimale, tant pour les agents que pour les partenaires extérieurs. Ces dispositifs haut de gamme permettent de répondre aux exigences des usages numériques les plus avancés et d'assurer une qualité d'accueil et de collaboration exceptionnelle. En misant sur la modernité et la performance, le Conseil départemental du Gard renforce son image de collectivité résolument tournée vers l'avenir, offrant ainsi un environnement de travail inspirant



Le nouvel Hôtel du Département dispose des dernières technologies numériques

et totalement adapté aux défis technologiques contemporains.

POSTE DE TRAVAIL

En 2025, le déploiement de Windows 11 sur l'ensemble des 2 800 postes de travail du Conseil départemental, couplé à la suite Office 365, marque une véritable révolution numérique. Cette avancée place chaque agent au cœur d'un environnement moderne, sécurisé et ultra-performant, propice à la collaboration et à l'efficacité. Désormais, les équipes disposent d'outils innovants, pensés pour accompagner le dynamisme et l'ambition de la collectivité, et relever avec brio les défis de demain.

GESTION DE LA DONNÉE

Grâce à Taradata, notre entrepôt de données internes, un tableau de bord financier, outil d'aide à la décision, a été mis à disposition de la Direction générale des services. Celui-ci a pour vocation d'améliorer le pilotage de l'exécution budgétaire, de suivre et de présenter les évolutions de dépense et de recette.

L'intelligence artificielle au service de la collectivité

Du déploiement d'un chatbot RH simplifiant l'accès à l'information pour chaque agent, à l'orientation automatique des courriels des usagers vers les bonnes équipes, en passant par la prévention des risques grâce à la détection des submersions de ponts, la technologie transforme radicalement la façon de travailler et de protéger la population. Dernière avancée : un logiciel de contrôle de paie, conçu avec l'IA, détecte les anomalies et sécurise le processus, plaçant la Direction de l'Innovation et des Systèmes d'Information à la pointe de la modernité et au service d'une collectivité toujours plus performante.



Illustration générée avec Copilot.

Protéger les données personnelles

Pour se mettre en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD), en vigueur depuis le 25 mai 2018 dans les pays membres de l'Union Européenne, le Conseil départemental du Gard suit les recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

En 2025, les travaux principaux ont porté sur :

- la sensibilisation des personnels de l'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL) et du Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) ;
- une nouvelle procédure de conformité « Communication externe de données » pour sécuriser les échanges de données avec des tiers externes ;
- la révision de la procédure de conformité « Vidéosurveillance –Vidéoprotection » pour mise en adéquation avec le Code de la sécurité intérieure ;
- la mise à jour de 47 fiches détaillées du registre des traitements de la collectivité pour la Direction enfance et petite enfance, la Direction des ressources humaines, la Médecine professionnelle et préventive ;
- la conformité du coffre-fort numérique pour les bulletins de salaire dématérialisés ;
- la publication sur Internet de fiches d'information à compléter (Informations préoccupantes, dossiers d'Aide sociale à l'enfance, violences externes, organisation d'événements) ;
- des réponses aux demandes de droits informatiques et libertés des administrés.

Accompagner la collectivité dans ses démarches institutionnelles et juridiques



Le SPASER a été adopté en juin 2025.

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE L'ACHAT ET DE LA QUESTURE

La Direction des Affaires juridiques, de l'Achat et de la Questure (DAJAJQ) a continué en 2025 à décliner et déployer les projets amorcés l'année précédente.

Elle a en premier lieu poursuivi son action en termes d'appui et de gestion du précontentieux et du contentieux devant les juridictions administratives et judiciaires, y compris au titre du dispositif de protection fonctionnelle des agents de la collectivité à travers l'accompagnement des agents victimes de faits délictuels dans l'exercice de leurs fonctions. Le service juridique participe également au traitement des procédures « violences externes » et « violences internes ».

Enjeu majeur pour la direction dans le cadre de sa réorganisation, le développement d'une culture de l'éthique publique s'est poursuivi en 2025 et a continué de mobiliser la DAJAJQ en lien avec son Service

juridique, sa direction adjointe de la questure et de l'assemblée ainsi qu'avec le collège de déontologie. Dans ce cadre, on retiendra, entre autres, le traitement des questions concernant les élus et les agents, la prévention de conflits d'intérêts ainsi que les actions de sensibilisation à la déontologie intervenues tout au long de l'année.

DIRECTION ADJOINTE DE L'ACHAT PUBLIC

La Direction adjointe de l'achat public (DAAP) a finalisé ses travaux sur l'élaboration du Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER), porté par Sylvie Nicolle, Conseillère départementale du canton de Bagnols-sur-Cèze. Le SPASER a été adopté par l'Assemblée départementale le 27 juin 2025. La DAAP a par ailleurs développé une offre de formation à destination des agents de la collectivité qui s'est concrètement traduite par

l'organisation d'une session de deux journées portant sur le cadre juridique de la commande publique. Elle a poursuivi ses missions (pilotage, gestion et suivi de la nomenclature des achats, conseil juridique, sécurisation des procédures de passation et d'exécution des marchés publics, veille juridique), en développant notamment des indicateurs de nature à accroître la connaissance des activités et missions qui sont confiées à la DAAP. En ce sens, l'acquisition et la mise en œuvre d'outils informatiques de gestion comme le logiciel OKAVEO concourront à faciliter et à simplifier les usages pour l'ensemble des directions/services en matière de gestion des achats. La DAAP s'est enfin fortement impliquée dans l'accompagnement des services et des directions tout comme dans celui des partenaires identifiés par le SPASER (rencontres avec le collectif de l'Insertion par l'activité économique, collectif des établissements et services d'accompagnement par le travail...).

DIRECTION ADJOINTE DE LA QUESTURE ET DE L'ASSEMBLÉE

Garante d'un fonctionnement institutionnel juridiquement sécurisé devant également rester fluide et opérationnel, la Direction adjointe de la questure et de l'assemblée (DAQA), est restée mobilisée en 2025 sur l'organisation des réunions du Conseil départemental et de la Commission permanente en lien avec la Direction générale et la Présidence, puis la rédaction, la publication et l'archivage des rapports et délibérations.

Rattaché à la DAQA, le **pôle Questure** a continué d'œuvrer pour l'accompagnement des élus dans l'exercice de leur mandat. Une attention constante est apportée à la prévention des conflits d'intérêt dans le cadre de la préparation des sessions, dans la gestion des désignations des conseillers départementaux au sein des organismes extérieurs et la prise

en charge des frais de déplacement des élus et de leurs collaborateurs. Le développement d'actions de formations collectives permet également de répondre au besoin des élus dans ce domaine.

SERVICE INSTRUCTION ET CONTRÔLE DES SUBVENTIONS

Pour sa part, le Service Instruction et Contrôle des Subventions (SICS) a procédé au cours de l'année 2025 à la pré-instruction de 5 261 demandes de subventions. Pour rappel, le SICS effectue la pré-instruction administrative et juridique de l'ensemble des demandes de subventions permettant d'en valider la complétude et la conformité. Il accompagne également dans leurs missions les utilisateurs du progiciel de gestion des subventions et s'assure de la régularité des saisies opérées, notamment dans le cadre des propositions d'individualisations à valider par l'Assemblée départementale.

L'année 2025 a vu la pleine mise en œuvre du progiciel AIDEN dédié à la gestion dématérialisée des demandes de subventions. Outre la création de 9 nouveaux téléservices de dépôt pour les usagers, le service a été fortement mobilisé pour la connexion avec le progiciel de gestion financière et la reprise de plus de 30 000 dossiers de l'ancien progiciel.

SERVICE COURRIER

Enfin, le Service Courrier garantit toujours, de manière centrale et au quotidien, la gestion et la distribution du courrier.

Le déploiement du logiciel Elise (gestion de la dématérialisation des courriers), est pratiquement terminé. Parmi les 4 directions générales adjointes, seules les Directions de l'animation et du développement social des territoires (DADST) et de l'Autonomie des personnes (DAP) au sein de la Direction générale adjointe des solidarités (DGAS), verront ce déploiement s'achever en 2026.

Le contrôle interne et le contrôle de gestion

L'engagement du Conseil départemental en faveur d'un dispositif de maîtrise des risques — qu'il s'agisse des risques d'atteinte à la probité ou de ceux liés à la responsabilité des gestionnaires publics — a permis de contribuer au développement d'une culture du risque, sans entraver la capacité d'action de l'institution. Pour accompagner cette évolution, plusieurs actions concrètes ont été mises en œuvre à partir des plans d'actions de remédiation, portées par les directions ou par le pôle contrôle interne. Elles ont notamment pris la forme :

- d'actions de formation et de sensibilisation ;
- d'animation du réseau de référents internes ;
- de groupes de travail transversaux ;
- de formalisation de processus ;
- d'une rubrique dédiée sur l'Intranet pour assurer une communication efficace.

Le contrôle interne a également été mobilisé dans le cadre du FSE+, à travers l'élaboration d'une cartographie des risques, d'un plan d'actions, d'un plan de contrôle, ainsi que la réalisation de contrôles visant à vérifier la solidité du dispositif, conformément aux exigences réglementaires.

En parallèle, la collectivité a posé les bases de la mise en place d'un contrôle de gestion pour l'année à venir. Cette démarche vise à renforcer le pilotage stratégique et à optimiser l'allocation des moyens au regard des objectifs fixés.

La collectivité prend soin de ses agents

Le Service prévention et qualité de vie au travail

Le Service de prévention et de qualité de vie au travail (SPQVT), rattaché à la Direction des Ressources Humaines, accompagne les directions et les services sur l'ensemble des problématiques liées aux conditions de travail et à la qualité de vie au travail.

ACCOMPAGNEMENT EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET EN QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- Actualisation des pages intranet dédiées aux dispositifs de signalement (violences internes, violences externes, registre santé et sécurité au travail, déclaration d'accident) ainsi qu'au handicap, afin d'en améliorer la lisibilité, l'accessibilité et la diffusion de l'information auprès des agents.
- Lancement de la démarche d'évaluation des risques professionnels en lien avec le déploiement du réseau des acteurs santé sécurité, en vue de l'actualisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) pour l'ensemble des services de la collectivité.
- Engagement d'un travail structuré sur le risque chimique, comprenant

le recensement et la mise à jour des Fiches de Données de Sécurité (FDS), ainsi que l'analyse des produits utilisés dans les services, dans une logique de prévention et de protection des agents.

- Lancement du renouvellement du marché de formation en santé et sécurité au travail, composé de 10 lots de formation dédiés à la prévention.

FORMATIONS INTERNES DISPENSÉES PAR LES CONSEILLERS EN PRÉVENTION

- 36 sessions dédiées à l'évacuation incendie et manipulation des moyens de secours pour un total de 325 agents formés
- 1 session de formation évacuation sur site à l'Hôtel du Conseil Départemental sur demande
- 5 sessions de formation risque chimique pour un total de 45 agents formés (dont certains gestionnaires de collègues)
- 3 exercices d'évacuation au Mas des Abeilles, au Centre médico-social (CMS) de Sauveplane et au CAMSP (Centre d'action médico-sociale précoce) de Nîmes.

Audits réalisés en interne :

- 4 audits sur les risques incendie (CMS Calvisson, Centre Robert Gourdon, Maison départementale, Espace Diderot).
- 7 visites de collèges visant à améliorer la prévention des risques professionnels.

JOURNÉE ÉVÉNEMENTIELLE « PRÉVENTION DES RISQUES ROUTIERS »

Face à l'augmentation des accidents de la route en mission et sur le trajet domicile travail, une journée de prévention des risques routiers a été organisée avec

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES AGENTS

Les assistantes sociales du travail ont assuré :

- 605 entretiens individuels,
- 110 permanences sur différents sites du Conseil départemental,
- 29 visites à domicile,
- 9 signalements de violences internes pris en charge,
- 96 groupes de travail, réunions...
- 212 dossiers examinés en commission des aides aux agents départementaux.

différents partenaires bénévoles. La journée a réuni 120 agents autour d'ateliers pratiques animés par la gendarmerie, le Service départemental d'incendie et de secours, la Médecine préventive, la Prévention routière et la GMF. Cette journée a permis de renforcer les bons réflexes, de sensibiliser aux risques (alcool, stupéfiants, médicaments, temps de réaction) et de rappeler les gestes essentiels en cas d'accident. Les agents ont apprécié le caractère concret et participatif de cette action, dont ils souhaitent le renouvellement régulier.

DISPOSITIFS DE SIGNALEMENT DANS LE CADRE DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- Violences internes : 17 signalements ont été examinés par les représentants de la cellule.
- Violences externes : 44 signalements ont été enregistrés, dont 22 situations ayant donné lieu à un débriefing individuel ou collectif avec la victimologue.
- Registre Santé Sécurité au Travail : 108 fiches ont été enregistrées.

ACCOMPAGNEMENT SANTÉ DES AGENTS

Les référents en accompagnement santé ont accompagné 1 896 agents et assuré la gestion de 4 469 dossiers.

ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'équipe handicap assure la coordination et le suivi de 453 agents bénéficiaires de

l'obligation d'emploi. Le taux d'emploi direct de la collectivité est de 12,10 % soit deux fois plus que l'obligation légale (6%).

En 2025, la Mission Handicap a coordonné la mise en œuvre de 92 recommandations de la médecine préventive visant à adapter les postes de travail aux agents en situation de handicap, sur site ou à domicile dans le cadre du télétravail.

Ces aménagements nécessitent dans certains cas, sur proposition du Service de Médecine professionnelle et préventive, la réalisation d'études de poste, menées en partenariat avec Cap Emploi.

Les autres actions menées en 2025 par la Mission Handicap :

- Organisation et participation à la Journée nationale du Duo Day en partenariat avec le dispositif « Emploi Accompagné » de l'association *Accompagnement-Diversité-Réhabilitation-*

Handicap (ADRH). Le Conseil départemental du Gard a accueilli dix personnes.

- La collaboration s'est poursuivie au-delà de cette journée d'immersion, aboutissant à l'accueil en stage de 2 candidats au sein des services qui les avaient reçus.
- Participation au programme national Handi'Talent qui vise à accompagner les agents publics en situation de handicap dans leur parcours professionnel, en les aidant à dépasser les obstacles susceptibles de limiter leurs aspirations.
- Valorisation auprès du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) des aménagements préconisés par le SMPP, conformément à la convention signée avec le FIPHFP. Il est à noter que la convention avec le FIPHFP est arrivée à échéance fin décembre 2025.



Le Duo Day permet à des agents du Conseil départemental d'accueillir en immersion des personnes en situation de handicap.

Le Service de Médecine professionnelle et préventive

Le Service de médecine professionnelle et préventive (SMPP) est rattaché à la Direction générale adjointe des ressources internes. Dix personnes forment une équipe pluridisciplinaire : 2 médecins, 1 psychologue, 2 infirmières, 1 technicienne et 4 assistantes administratives.

JOURNÉE PRÉVENTION CANCER



Une journée de Prévention des cancers a eu lieu à Alès en mai 2025.

Une journée dédiée à la prévention et au dépistage des cancers a été organisée à Alès, en partenariat avec la CPAM du Gard et l'Association des diabétiques du Gard. Cet événement a permis de proposer plusieurs actions : rendez-vous pour des mammographies, frottis sur place, distribution de kits de dépistage du cancer colorectal, ateliers d'éducation à l'autopalpation mammaire et stand de sensibilisation au diabète incluant la possibilité de réaliser un test capillaire.

ÉTUDE ERGONOMIQUE DE POSTE

L'étude de poste est une analyse détaillée des conditions de travail d'un agent ou d'un groupe d'agents. Elle permet d'évaluer les risques professionnels, les contraintes ergonomiques et organisationnelles afin de proposer des améliorations, de réduire les troubles musculo-squelettiques (TMS), la fatigue visuelle (91 études de poste et 31 suivis). 53 agents ont par ailleurs bénéficié de formations et sensibilisations, en plus des interventions ciblées (collèges, ateliers, garages, archives...). Sur 53 collègues, 23 ont bénéficié d'une étude approfondie des conditions de travail menée par les médecins. Ces interventions ont comporté l'observation des équipes en situation réelle lors du service en cuisine, de la plonge et des opérations de ménage en cantine, ainsi que des échanges avec les gestionnaires et les référents de secteur.

PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

Il apporte des conseils et un accompagnement psychologique, en matière de Risque psychosociaux (RPS), de Qualité de vie au travail (QVT) et de souffrance au travail. Il oriente en fonction de l'analyse et des besoins. En dehors des permanences à Nîmes, le psychologue se déplace sur l'ensemble du territoire si nécessaire (désamorçage des situations, soutien au maintien dans l'emploi...).

Chiffres clés

- 2 060 agents reçus sur 2 548 convoqués
 - 3 787 actes cliniques réalisés dont 2 445 actes individuels (médecins, infirmières, psychologie, ergonomie) et 175 interventions d'ergonomie au poste
 - Visites médicales : 1 517 visites périodiques et 753 visites non périodiques (reprise, à la demande)
 - Avis médicaux : 637 agents aptes (63%), 367 aptes avec aménagement (36,4 %), 4 inaptitudes temporaires,
 - 283 temps partiels thérapeutiques (TPT)
 - 395 orientations médicales (internes et externes)
 - 191 vaccinations, dont 141 contre la grippe
 - 2 276 réalisés soit 86,7 % des 2 627 examens complémentaires prescrits, dont 1 999 en interne audiogrammes, tests visuels, spirométries.
- L'année 2025 illustre clairement une nouvelle dynamique de soins, avec 87,8 % des examens réalisés en interne. Ce choix stratégique permet de maîtriser les coûts.
- 495 expertises médicales : éclairer l'autorité territoriale dans les situations complexes, sécuriser les décisions administratives et statutaires, prévenir les contentieux.
 - Les médecins du travail participent aux réunions du Conseil Médical Unique, afin d'apporter un éclairage sur la compatibilité de l'état de santé de l'agent en lien avec le poste occupé et les conditions de travail.

Entretenir et valoriser notre patrimoine bâti et notre parc de matériel

En 2025, le Conseil départemental a poursuivi une politique active d'entretien, de modernisation et de valorisation de son patrimoine bâti et de son parc de matériel. Cette action s'inscrit dans une stratégie globale visant à garantir la continuité du service public, améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des agents, et préparer l'adaptation du patrimoine départemental aux enjeux énergétiques, environnementaux et fonctionnels.

L'année 2025 a été marquée par le transfert de l'Hôtel du Conseil départemental dans un bâtiment rénové pour l'adapter à ses nouveaux usages, notamment l'accueil du public en rez-de-chaussée et la mise à disposition de locaux adaptés pour l'accueil de l'ensemble des agents au 1^{er} niveau au sein d'espaces de travail partagés, modernisés et économes en énergie. Les abords de l'Hôtel

du Département ont également été requalifiés pour traiter l'îlot de chaleur et la transparence hydraulique.

La rénovation des CMS (Centres médico-sociaux) s'est maintenue en 2025 :

- À Villeneuve-lez-Avignon, le nouveau CMS a été mis en service. Ce bâtiment est lauréat du niveau Or de la démarche Bâtiment durable en Occitanie,
- À Saint-Hippolyte-du-Fort, la conception du nouveau CMS a été finalisée.
- Des travaux de maintenance et d'agencement ont été réalisés sur les CMS existants.

Les travaux de rénovation d'anciens logements du collège ont permis de réaliser la Maison départementale des associations de Diderot, à Nîmes pour l'accueil des activités associatives du quartier ouest de Nîmes.

CHIFFRES CLÉS

- 1,1 M€ de charges locatives, en baisse par rapport à 2024
- 1,6 M€ dépensés pour les besoins en carburant, en légère baisse
- 2,7 M€, alloués aux achats de fournitures pour les ateliers, aux travaux d'entretien des locaux, et à la gestion des équipements nécessaires à l'activité des services
- 9,2 M€ investis dans les travaux de rénovation et de maintenance du parc immobilier et le renouvellement de la flotte de véhicules légers

Concernant les bâtiments des Pôles d'Entretien Routier (PER), l'année 2025 a été marquée par la mise en service du nouveau PER de Camprieu. Après Pont d'Hérault, ce PER marque la modernisation de la régie départementale sur le secteur Cévennes. En outre, le Conseil départemental poursuit le projet de construction d'un PER à Bagard, mutualisé avec le centre de secours et un groupe de commandement du SDIS, au sein d'un Pôle d'équipement opérationnel.

Au Centre sportif du Gard à Méjannes-le-Clap, la seconde phase a été engagée sur l'ensemble des bâtiments d'hébergement et d'équipements sportifs du Centre. Les études ont été conduites pour engager les travaux de rénovation des locaux d'accueil et d'hébergement, et la création des équipements dédiés au développement du Pôle vélo.



Le nouveau Centre médico-social de Villeneuve-lez-Avignon a ouvert ses portes au printemps 2025.

Des agents au service de tous

Ressources humaines

La Direction des ressources humaines (DRH) agit chaque jour au service des 3 731 agents que compte la Conseil départemental du Gard (dont plus de 400 assistants familiaux).

Service Accueil et relations sociales

Ce service est dédié à l'accompagnement des agents et contribue à la mise en œuvre de la politique bienveillante portée par la collectivité.

Ce service a 4 missions principales :

• *Équipe Accueil RH*

Soucieuse de garantir un service de proximité et de qualité à l'ensemble des agents, la DRH a créé une équipe dédiée à l'accueil RH.

Cette équipe joue un rôle déterminant en assurant des réponses de premier niveau rapides, fiables et accessibles. Lorsque les demandes nécessitent une expertise particulière, elles sont immédiatement orientées vers les services compétents de la DRH. Chaque situation est donc prise en compte et peut être traitée avec efficacité plus rapidement. Les agents font d'ailleurs des retours très positifs sur ce nouveau service Accueil RH.

Les sollicitations sont reçues par téléphone, par courriel ou directement lors d'un accueil physique.

En 2025, 6 170 appels téléphoniques ont été traités, dont 66 % ont pu recevoir

une réponse immédiate de la cellule. Cette capacité de traitement rapide témoigne de la maîtrise des sujets et de la proximité de l'équipe avec les agents. Il est à noter que les 34 % d'appels n'ayant pu recevoir une réponse immédiate ont été orientés vers les services compétents qui ont apporté une réponse à l'agent.

Enfin, l'enquête de satisfaction menée auprès des usagers confirme la pertinence et l'efficacité de ce dispositif, soulignant la qualité du service rendu et l'importance de cette équipe dans le fonctionnement global de la DRH.

• *Équipe Action sociale*

L'action sociale de la collectivité a pour objectif central d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. Elle constitue un pilier fort de la politique RH, avec un accompagnement financier, matériel et humain significatif. La collectivité finance le Comité national d'action sociale (CNAS) à hauteur de 916 M€ par an et propose également un ensemble de prestations internes, dont les aides à la restauration : subventions RIA ou titres-restaurant, l'aide à la complémentaire santé, la garantie prévoyance, la participation aux études, les prestations pour enfants en situation de handicap, les aides pour les gardes d'enfant, les prestations "séjours", les solutions de garde en crèche.

Par ailleurs, le service assure également la gestion du budget et le mandatement de la commission des aides financières. Enfin, l'équipe de l'action sociale organise une des événements majeurs de la collectivité : l'arbre de Noël. Tous les enfants d'agents de 0 à 16 ans en bénéficie, soit sous forme d'une demie-journée récréative au Pont du Gard (0-10 ans), soit avec un chèque cadeau (11-16 ans).

• *Équipe Dialogue social*

Au sein d'une collectivité territoriale, le dialogue social constitue un levier majeur de cohésion, de performance et de qualité du service public. Il garantit la construction de décisions partagées, l'anticipation des évolutions organisationnelles et l'accompagnement des agents dans un environnement professionnel en constante transformation.

L'équipe assure la préparation, l'animation et le suivi des instances représentatives, tout en veillant au respect du cadre réglementaire et à la qualité des échanges avec les organisations syndicales. Par son expertise juridique et relationnelle, elle contribue activement à un climat social apaisé et constructif.

Au-delà des instances, l'équipe pilote l'ensemble des processus liés aux relations sociales.

Le Service Accueil relations aux usagers

L'accueil physique en 2025 :

- Hôtel du Département) : 6 124 en 9 mois (ouverture début avril 2025) dont 71 % de réunions/formations.
- Bâtiment Guillemette : 2 250 personnes dont 42 % de rendez-vous internes à la Médecine préventive.
- Maison départementale : 21 863 personnes reçues dont 53 % (11 640) pour un dépôt et retrait dossier de demande MDPH.

L'accueil téléphonique en 2025 :

136 743 appels répondus avec une moyenne de 5 agents par jour, dont 80,82 % de réponses immédiates.

• **Communication et information RH**

Depuis 2021, ce service assure une mission de structuration et de diffusion de l'information RH, visant à garantir la lisibilité des actions menées et l'accès à une information fiable et actualisée, via des affiches et autres supports d'information (vidéos, podcasts, infographies). Depuis 2024, il gère également les demandes de médailles d'honneur départementales et l'organisation des cérémonies de remise (241 agents en 2025).

Service Administration des Ressources humaines

La politique du Conseil départemental en matière de promotion des agents leur permet de bénéficier d'une évolution professionnelle et d'un déroulement de carrière favorable. En 2025, 180 agents ont bénéficié d'un avancement de grade et 38 agents ont bénéficié d'une promotion interne.

Service Emploi et accompagnement des parcours

Le service est dédié à l'accompagnement des agents dans leur parcours professionnel depuis leur recrutement,

en leur proposant du conseil en évolution professionnelle, du coaching et de la formation adaptée à leur besoin.

• **Formation des agents**

La formation constitue un levier essentiel du développement des Ressources humaines et de l'adaptation des compétences aux évolutions des métiers et des organisations. En 2025, la collectivité a engagé le déploiement de son plan de formation triennal selon 4 axes prioritaires :

- Garantir les actions santé et sécurité au travail
- Développer les compétences liées à l'emploi
- Management
- Accompagner les projets d'évolution professionnelle

En 2025 : 830 agents ont suivi une ou plusieurs formations individuelles et 1 695 agents ont suivi une ou plusieurs formations collectives.

La formation des cadres en 2025 a renforcé les pratiques et le collectif. 225 managers ont été formés dont 30 primo-managers.

Enfin, des actions de communication ont été déployées pour informer des évolutions réglementaires et internes

notamment un guide pratique visant à aider les agents à être acteurs de leur parcours de formation.

• **Recrutements et mobilités internes**

Les conseillers en recrutement de la DRH sont chargés de conseiller et d'accompagner les directions dans leurs recrutements qu'ils soient permanents ou temporaires (renforts, remplacements, apprentis...).

Ils participent également à la visibilité du Conseil départemental sur les différents salons de l'emploi.

Conseil en évolution professionnelle

Ce service accompagne les agents dans leur mobilité (choisie ou subie). Il aide à définir et à mettre en œuvre un projet professionnel.

Coaching interne

La collectivité a fait le choix de se doter d'un réseau de coachs internes. Dans ce cadre 380 heures de coaching ont été effectuées. À cela s'ajoute l'animation de réunion d'échanges de pratiques et de séances de co-développement.

Pôle Modernisation, Animation de projets et Égalité

La Mission Innovation Design Organisation est devenue le Pôle Modernisation, Animation de projets et Égalité femmes-hommes (MAPÉ), en octobre 2025. L'équipe porte désormais la production des lettres Passerelle, l'organisation des Journées nouveaux arrivants ou encore la coordination de la Journée annuelle de convivialité. Ce pôle intervient toujours à deux niveaux du management des politiques publiques : l'ingénierie et leur mise en œuvre. Elle accompagne donc les directions et services, à leur demande, pour répondre à des besoins de conseil ou de méthode. Elle mobilise tout particulièrement ses compétences en design social/ design de services pour l'émergence de projets ou l'amélioration des services à l'utilisateur.

En 2025, des outils (guides d'usage) ou des prototypes de dispositifs pour renforcer la participation du public à l'offre de culture et de lecture publique, par exemple, ou

encore pour renforcer la place des femmes dans le sport, ont été produits. La Mission accompagne également les porteurs de projets dans la conduite de nouvelles organisations. Son savoir-faire se voit également mobilisé lors d'ateliers de concertation citoyenne, qu'elle anime ou co-anime selon la nature du besoin.

Ainsi en 2025, 20 missions ont été engagées et/ou finalisées.

Avec des outils différents, issus du management de la qualité et désormais plus largement d'intelligence collective, la communauté Euréka - 25 consultants actifs au sein des différentes directions de la collectivité-continue d'être sollicitée. Animée par la Mission, les consultants sont intervenus à 8 reprises pour animer 24 ateliers.

Enfin, le Pôle porte la mutation du Centre Sportif du Gard, initiée dès fin 2021.



Hôtel du Département
3, Rue Guillemette
30044 Nîmes cedex 9
Tél. : 04 66 76 76 76

